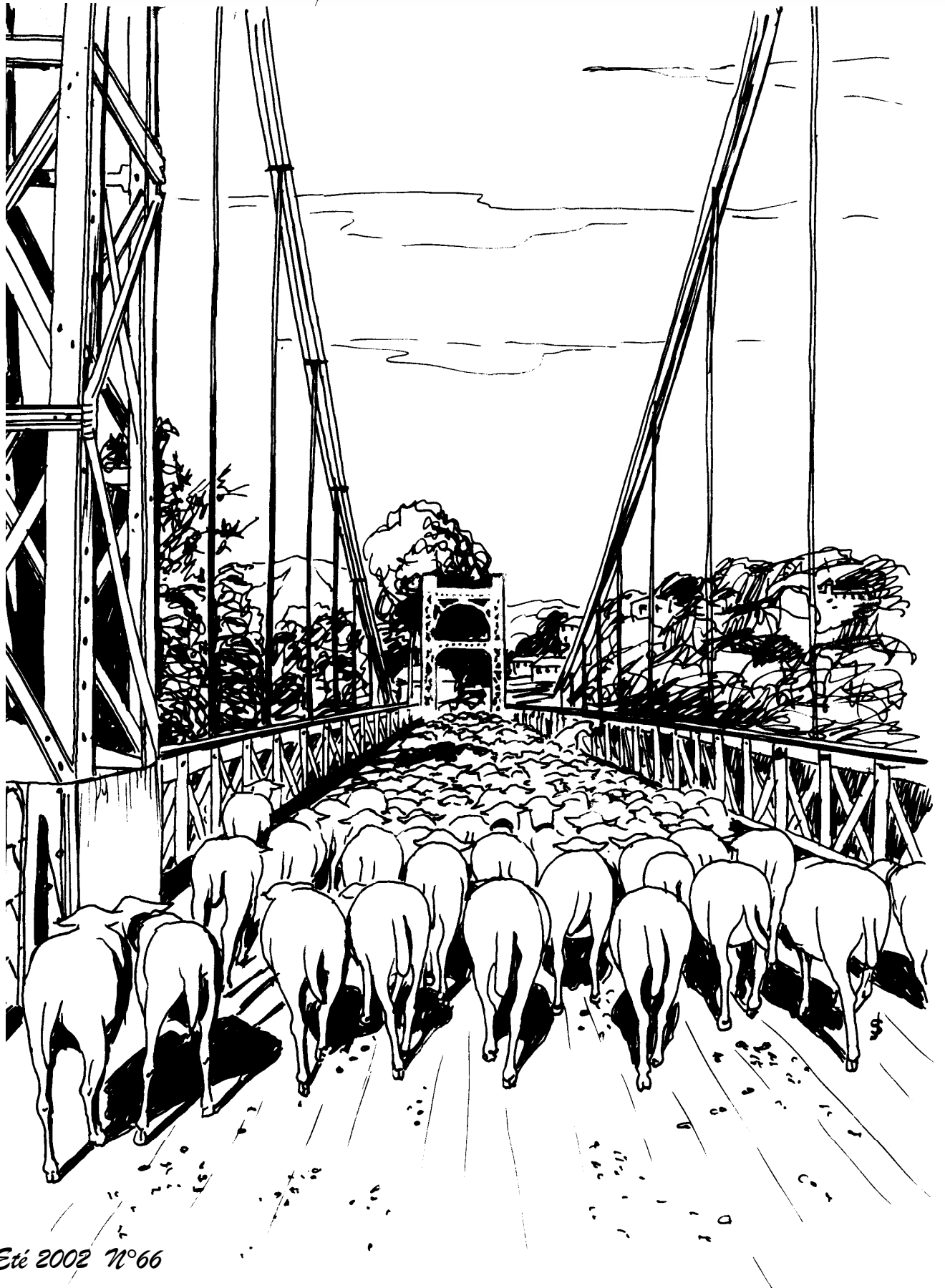


LO PUBLIAÏRE



Au Sommaire de ce Numéro

<i>Editorial – Ou allons-nous ?</i>	2
<i>Comité des fêtes -</i>	3
<i>L'Issard de Gleizes</i>	4
<i>Courrier réponse</i>	5
<i>Chèque emploi service</i>	6
<i>14^{ème} bourse de Cartes Postales</i>	6
<i>Sport Culture Jeunesse du Thaurac</i>	7
<i>2^{ème} grand jeu concours : les résultats</i>	8
<i>IDEA à St Bauzille</i>	8
<i>Le Foot ; fin de saison</i>	9
<i>Quand la télé commande</i>	9
<i>Joyeuse pétanque</i>	10
<i>Allocation personnalisée d'autonomie</i>	11
<i>L'association entraide du Thaurac</i>	12
<i>Les foulées du Thaurac 6^{ème} édition</i>	13
<i>Jeux de mots</i>	13
<i>Stage de chant choral à Montoulieu</i>	13
<i>Le lifting de la vielle dame</i>	14
<i>Voyage à Marineland</i>	15
<i>Venez jouer aux échecs</i>	16
<i>En guise d'au revoir</i>	17
<i>Des élections mouvementées</i>	18
<i>Info municipale</i>	20
<i>Le 8 mai 2002</i>	21
<i>Attention aux moustiques</i>	21
<i>Compte rendu des conseils</i>	22
<i>Service de garde 3^{ème} trimestre 2002</i>	31
<i>Etat civil</i>	31
<i>Que ton alimentation soit ...</i>	32
<i>Les débits de boissons</i>	32

*Illustration page de couverture
-Transhumance sur le pont suspendu-*

*Reproduction interdite de
tout ou partie de texte,
sans l'accord écrit de
l'auteur, édité dans le
journal*

*"Lo Publiaire Sant
Bauzelenc"*

Editorial

Où allons-nous ?

Les élections, le drapeau tricolore, la Marseillaise, le civisme, notre comportement en général, l'idée que nous nous en faisons, inquiète et permet de se poser cette question : où allons-nous ?

Il ne s'agit pas de pointer du doigt vers l'un ou l'autre mais de se demander, si nous continuons dans cette direction, quel avenir nous est promis ?

Le sujet est assez grave pour oser l'aborder et donner son avis.

En lisant le précédent numéro, vous avez pu remarquer que nous vous avons incité à voter.

Dans un premier temps pour ne pas regretter son abstention et dans un deuxième temps pour se donner le droit de fêter ou de critiquer les résultats.

Les élections présidentielles ont eu le mérite d'un sursaut républicain, éphémère ou durable, là est la question.

Quand tout va bien, que les résultats semblent acquis d'avance, c'est la démobilisation ou le vote sanction qui s'égaré, mais quand ils se resserrent, s'inversent, c'est le moment des regrets et alors ils poussent à l'action, n'est-ce pas trop tard ?

Nous vous avons parlé des sondages, n'ont-ils pas aussi leur part de responsabilité ?

Ne sont-ils pas calculés en se basant sur les résultats précédents ? En les manipulant selon des critères soi-disant scientifiques, ils ont trouvé leur limite ; le silence actuel des institutions de sondage prouve leur prudence et qu'elles révisent leur système de calcul.

"L'opinion publique est souvent une force politique et cette force n'est prévue par aucune constitution"

Dans ce numéro nous abordons le sujet délicat des média, que ce soit le séisme politique, que ce soit les récents meurtres horribles et imprévisibles, le problème est posé, vous avez vous aussi une idée, proposez-la.

BEAUMARCHAIS écrivait en son temps "mais feindre d'ignorer ce qu'on sait, de savoir tout ce qu'on ignore, d'entendre ce qu'on ne comprend pas, de ne pas ouïr ce qu'on entend, surtout de pouvoir au-delà de ses forces, avoir souvent pour grand secret de cacher qu'il n'y en a point..... voilà toute la politique"

Donc nous pouvons rester optimistes.

Jacques DEFLEUR

Lo Publiaire *Journal d'information trimestriel :*

Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

*(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS*

*Président : Jacques DEFLEUR - Composition : Thierry CELIE - Rédac. : Signataires des articles
Impression : Arceaux 49, 1027 rue de la croix verte, Montpellier*

Prochaine parution N° 67 Octobre 2002

Le mot du Comité des Fêtes

Chers amis, nous voici maintenant à quelques semaines de notre fête votive, qui se déroulera les 9, 10 et 11 Août 2002. Il est à noter qu'afin de respecter la tradition, le Comité des Fêtes organise une démonstration de " Boules Lyonnaises " et un bal avec disco mobile le jeudi 15 Août sur la place du Christ. A l'heure actuelle, le Comité des fêtes effectue les derniers ajustements et apporte les quelques retouches nécessaires à son programme qui maintenant semble bien établi :

PROGRAMME

Du 5 au 8 Août :

Distribution du fougasset à Agonès, Montoulieu et Saint Bauzille.

Vendredi 9 Août :

17h30 Aubade à la Mairie avec la Peña de Pompignan, Ouverture officielle de la Fête
18h30 Apéritif devant les cafés
21h00 Retraite aux flambeaux
22h00 Bal avec l'Orchestre MELODY

Samedi 10 Août :

17h00 Animation folklorique dans les rues de Saint Bauzille avec la SOUCO TARASCOUNENCO (groupe traditionnel arlésien), démonstration de danse arlésienne sur la place du Christ puis défilé jusqu'au plan d'eau
19h00 " Moules " offertes par le Comité des Fêtes au plan d'eau
21h00 Feux d'artifice sur les berges de l'Hérault
22h00 Bal avec l'orchestre KRYSTAL NOIR

Dimanche 11 Août :

9h00 – 16h00 Marché de Pays au centre du village (Découverte de la Ruralité en Pays Saint Bauzillois – " Tradition, Nature et Patrimoine ")
10h30 – 13h00 Apéritif dansant sur la place du Christ par un Groupe de Salsa Cubaine
15h00 Démonstration de " Trial " au plan d'eau
17h00 Tournoi inter quartier avec des jeux gonflés
20h00 Repas champêtre au plan d'eau
22h00 Bal avec l'orchestre de variété NUITS BLANCHES

Jeudi 15 Août :

16h00 – 22h00 Concours de Boules Lyonnaises sur la place du Christ
22h00 Bal avec disco mobile devant les cafés
Un grand nombre de forains nous ont déjà réservé leur emplacement, et nous pouvons espérer avoir un manège enfant, une chenille, des scooters, des " quads ", un stand de tirs, des pinces à peluches, etc.
Nous espérons vous avoir préparé un programme répondant à vos attentes, en essayant d'équilibrer les manifestations entre le plan d'eau, site majestueux pour y dérouler une manifestation de ce type, et le centre du village, site originel et obligatoire à animer pour la prise de conscience que le village est en fête.
Nous tenons à remercier dès à présent tous les généreux donateurs de notre canton pour leur aide, sans qui ce programme ne pourrait avoir lieu, et nous vous remercions par avance du bon accueil que vous nous réserverez lors de la vente de la tombola courant juillet. Espérons maintenant que le beau temps sera de la partie et retrouvons -nous tous ensemble pour faire la fête au village le deuxième week-end d'août.

Découverte de la Ruralité

A l'occasion de la Fête votive de Saint Bauzille de Putois, le Comité des Fêtes associé à un collectif de personnes, organise le **Dimanche 11 août 2002 à partir de 9h, au centre du village**, une foire représentative de l'activité **artisanale, commerciale** et **"agricul-turale"** de notre pays.

Des associations locales

vous proposeront de découvrir **nos traditions** et **notre patrimoine**.

Le potentiel touristique de notre pays sera bien évidemment lui aussi mis en valeur.

Les grands et les petits pourront s'essayer à la **pêche à la truite** ou bien, tenter leur chance aux **multiples tirages de la tombola** tout au long de

la journée.

Le groupe " TIO PEPE " (musique latino-américaine) animera l'apéritif.

Alors venez nombreux découvrir ou redécouvrir ce pays Saint Bauzillois où il fait bon vivre .

Le Comité des Fêtes de Saint Bauzille De Putois

Ces six premiers mois de l'année 2002 ont été fertiles en événements qui ne peuvent pas laisser indifférents.

Les surprises ont été de taille et n'ont pas manqué de nous mettre à l'épreuve.

Les réactions ont été diverses. Le calme est revenu. J'ai donc éprouvé l'envie de me promener dans notre campagne, cette fois-ci vers la commune voisine de Montoulieu.

Pour retrouver d'autres émotions liées à la nature qui est plus généreuse et surtout plus sûre dans sa continuité, dans sa vérité.

Là, il vous faudra rejoindre en voiture le faubourg de Montoulieu, La Vielle. A partir de là à pied, sinon posséder une voiture tout terrain, je veux dire par-là, une voiture dont on ne craint pas d'abîmer quelque chose. Le chemin est tout de même en assez mauvais état mais carrossable avec prudence.

Nous sommes montés en voiture, il y a exactement 3 kilomètres jusqu'à la matre du Garde.

Le chemin est sinueux, il existe des raccourcis, mais il faut les connaître et ils sont assez escarpés, visibles par un œil exercé car ils sont patinés par les nombreux passages. Il vous faudra marcher jusqu'au carrefour de la matre du Garde, juste après avoir soulevé deux barrières qui barrent le chemin, vous pouvez passer mais comme s'est indiqué, il suffit de les refermer après son passage. Vous avez bien sûr remarqué les barbelés, signes précurseurs de la présence de vaches, elles sont là quelque part car leur territoire est vaste, mais bien là, vous entendrez peut-être sonner leurs clarines.

A pied ou en voiture jusqu'à ce carrefour de chemins de terre, appelé la matre du Garde, car en son temps il faisait une halte pendant sa tournée et prenait son repas. Prenez à droite, le chemin est plus étroit, moins entretenu, alors la nature a repris ses droits, elle a gagné du terrain, les ronces avec leurs défenses pointues et coupantes commencent à le recouvrir, j'étais en bermuda, j'en ai gardé quelques stigmates. Donc, il faut être bien équipé, chaussure de marche, pantalon et surtout un bon déjeuner.

Le but de cette promenade était de trouver l'Issard(d) de GLEIZES ; je ne suis pas certain de l'orthographe, j'ai questionné de nombreuses personnes, en commençant par les experts en occitan, Issard(d) n'existe pas. Pour les experts en mots croisés, "essart" signifie : terrain défriché puis cultivé au XII siècles : Taillis dont on cultive le sol après chaque coupe, après avoir "essarté". Devant ce mystère j'ai téléphoné au propriétaire actuel M. Henri COLLET, qui m'a très bien accueilli. Ravi de parler de sa jeunesse il m'a confirmé que c'est tout simplement un lopin de terre cultivé, il me précisait à la pioche, des oliviers et des cerisiers en traversiers. L'ancien propriétaire s'appelait GLEIZES ; il habitait St Bauzille et il partait toute la journée. Pour se mettre à l'abri, il s'était constitué en pierres sèches une capitelle, rappelez-vous, il en existe une près des conques bessounes que j'ai décrites dans un précédent numéro (N°58), et un puits pour l'eau fraîche.

Pour en savoir plus je rencontrais M. Aimé PERRIER, qui lui aussi

connaît tous les bois et en particulier l'Issard(d) de GLEIZES, terre de son enfance, pour les avoir sillonnés de long en large et surtout l'Issard(d) de GLEIZES, pour avoir aidé à la culture des oliviers, il a même entretenu le puits, il l'a curé plusieurs fois car les chasseurs de sangliers le comblait de pierres pour faire monter le niveau de l'eau à portée des chiens courants assoiffés après une longue course.

Cette capitelle et son puits sont cachés, à gauche du chemin à une quinzaine de mètres environs. A partir de la matre du Garde, c'est assez loin, il faut déjeuner pour reprendre des forces, vous trouverez un panneau " La charbonnière du bois de Monnier " exploitée jusqu'en 1950, il fallait 5 tonnes de bois pour récupérer 1 tonne de "carbous", charbon en occitan, sur ce panneau tout est expliqué, je ne vous en dit pas plus, marchez un peu et vous le lirez.

Un autre panneau au bord du chemin, un panoramique de ce que vous voyez à droite à travers les branches des arbres clairsemés à cet endroit, ils laissent apparaître le paysage des Cévennes, du Pic d'Anjou au Pic de Midi le spectacle vaut le déplacement. Nous nous sentons petit devant cette immensité, quelle beauté, quelle sérénité, que de forêts, des endroits impénétrables, inexploités, la nature se protège elle-même, pourquoi vouloir la structurer, la réglementer ? mais ça s'est un autre problème. Pour l'instant savourons le moment présent.

J'oubliais un détail important, un avantage essentiel pour vous aider à préparer cette

randonnée, elle se déroulera toujours à l'ombre, sauf peut-être à midi quand le soleil est à la verticale. Comme c'est l'heure du repas et de la sieste, il y aura toujours un chêne centenaire pour vous protéger.

Un indice de plus, une carcasse de camion gît au bord de ce chemin, cadeau d'un coupeur de bois, la capitelle de GLEIZES se trouve à 300 mètres, juste après un seuil où vous pourrez découvrir au loin une clairière " pous bastit ", Montguillem, les Claparèdes Je vous laisse à la joie de la découvrir, à votre étonnement devant cette construction à main nue, de la distance à faire pour venir cultiver ce lopin de terre ?

Nous somme revenus à la matte du Garde, il était 9 heures, il nous restait un peu

de temps et de forces pour continuer et nous rendre à l'ermitage, c'est le chemin en face qui monte entre deux collines, le long d'une combe. Ce chemin est escarpé, étroit, moins carrossable, la marche à pied s'impose ; au bout vous ne pourrez pas manquer l'ermitage qui se trouve sur la commune de Pompignan.

Un oasis de verdure, une clairière inondée de soleil au milieu des bois, des pierres plus que centenaires, une vierge bleue et blanche, une inscription : Notre Dame de Monnier.

A l'intérieur il vous suffira de lire, tout est expliqué : par exemple : cette chapelle est ouverte à tous, confiée à la garde, à la piété au respect de chacun.

Je me contenterai de vous décrire l'extérieur. Mme Brigitte LEBON l'a déjà fait avec beaucoup de générosité

dans le N° 57. Rappelez-vous, ce champ fraîchement tondu, avec quelques arbustes plantés ça et là, en haut une table et des bancs pouvant accueillir une vingtaine de personnes, un cercle de grosses pierres, un gril, il vous faudra chercher le bois sec, un large puits avec une pompe, il vous faudra manier le levier pour faire couler une eau fraîche.

Nous avons passé une matinée très agréable, la nature par son immensité nous a donné une leçon de choses et de morale, ce calme profond. Nous devinons cette vie ancienne autour de ces vieilles pierres toujours présentes grâce à la générosité, aux dons de bénévoles. Ce spectacle rassénère et nous fait du bien, nous devons rester optimiste.

A votre tour

Lo Publiaire

à Monsieur René Privat

Juin 2002

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu vos lettres du 11 Février, du 24 Avril et du 14 Mai 2002, et nous vous en remercions . Elles témoignent d'un intérêt passionné pour la vie de notre village de Saint Bauzille, dans son actualité mais aussi pour son histoire ancienne, et, singulièrement, pour un lieu précis : " Le Pavillon " où vous avez habité longtemps avec toute votre famille : un lieu chargé d'Histoire, de l'histoire des bâtisseurs du Moyen Age, des humbles servants des moulins, de l'histoire des Grands, aussi, qui y ont laissé quelques traces de leur culture et de leur amour pour les belles choses.

On ne vit pas là longtemps sans être imprégné des vibrations persistantes de ces passages , sans ressentir pour ces murs un attachement viscéral profond, où se mêlent les souvenirs familiaux et les ombres du Passé.

Nous respectons profondément les sentiments que vous exprimez dans vos lettres à ce sujet, et, l'élan que vous y donnez pour ranimer l'intérêt de chaque Saint Bauzillois pour ces murs vénérables, devrait être entendu.

Nous vous remercions de nous communiquer les courriers que vous avez reçus du Conseil Régional et de Madame L'HOSTIS, Présidente de " ART et TRADITIONS RURALES ", qui vous écrit ceci : " Dans le domaine du Patrimoine.... le travail de sensibilisation est donc énorme.... une prise en compte de ce Patrimoine ... devrait être peu ou prou celui du " PAYS " en cours de création. "

Chacun de nous est effectivement concerné par ce travail de sensibilisation et vous avez bien raison de donner l'alarme : Plus que jamais nos racines sont à préserver dans ces temps difficiles. Sans elles, les vieux chênes meurent, les murs s'écroulent.

Nous espérons que vous trouverez dans notre réponse un peu tardive toute la chaleur de notre amitié, et nous vous remercions de votre attention amicale.

*Très cordialement
Pour LO PUBLIAIRE, le Secrétaire, Bruno Granier.*

Il paraît que Franck Dumetier

... se fait payer par les chèques emploi-services

Concrètement, à Saint Bauzille de Putois, Lo Publaire a rencontré Franck Dumetier qui travaille grâce aux chèques emploi-services (CES).

Noureddine Zouaoui : Depuis quand exercez-vous des activités avec les chèques emploi-services ?

F.D : Nous sommes arrivés à Saint Bauzille en 1995. Je suis resté père au foyer jusqu'en 1999. Suite à une proposition d'un voisin d'entretenir son jardin, la question de la rémunération s'était réglée par le chèque emploi-service. La satisfaction de ce premier client, et le "bon" bouche à oreille aidant, j'ai pu travailler régulièrement avec d'autres particuliers. J'ai ainsi offert mes services en petite maçonnerie, peinture, monter des escaliers en pierre, et l'entretien intérieur-extérieur de la maison. L'activité que je privilégie et où je possède de réelles compétences, savoir-faire et expériences, c'est l'espace vert : jardinage, conseils, conception de jardin.

N.Z.: Est-ce que vous arrivez à gagner votre vie par ce système ?

F.D : Pas tout à fait, c'est un complément de ressources pour ma famille. C'est surtout la liberté et la flexibilité du travail, qui m'intéresse avec cette formule. Ce qui me permet de m'occuper de mes enfants, leur scolarité - ma femme travaille C'est aussi une manière d'avoir un statut, de garder le pied dans le marché du travail et de ne pas perdre la main. Enfin c'est aussi se sentir utile, envisager un projet professionnel et ne pas dépendre des minima-sociaux.

N.Z.: Vous parlez de statut, alors qu'avec cette formule vous n'avez pas un employeur repéré, on peut penser que vous travaillez au noir.

F.D : C'est vrai que les villageois me voient arriver chaque printemps avec mes outils, ou travailler chez l'un ou chez l'autre. Alors, ils se posent des questions, au demeurant, légitimes sur mon statut. Certains pensent en effet que je travaille au noir. Je voudrais les rassurer. Tout est déclaré. Comme tout salarié, j'ai des fiches de paie et je règle les charges sociales.

Le chèque emploi-service

937 Définition. Le chèque emploi-service permet de rémunérer les emplois à domicile: aide ménagère, garde-malade (à l'exclusion des soins), garde d'enfants (sauf pour les bénéficiaires de l'allocation de garde d'enfants à domicile), aide pour personnes âgées, soutien scolaire, activités w occasionnelles de jardinage. Il ne peut être utilisé pour la rémunération des personnels qui consacrent tout ou partie de leur temps de travail à une activité contribuant à l'exercice de la profession de leur employeur, et pour le compte de celui-ci.

938 Utilisation. Le chèque emploi-service sert à payer l'employé (il peut refuser ce mode de paiement) qui l'encaisse à sa banque comme un chèque normal. Il se substitue au bulletin de paie. Il dispense l'employeur du calcul des cotisations, de la déclaration nominative trimestrielle, ainsi que des formalités d'embauche. La rémunération portée sur le chèque inclut une indemnité de congés payés dont le montant est égal à un dixième de la rémunération. En cas d'utilisation du chèque emploi service pour des emplois de plus de huit heures par semaine ou de plus de quatre semaines consécutives par an, un contrat de travail doit être établi par écrit.

Le salarié doit recevoir le chèque emploi-service au cours du mois où il a été employé. Le chèque doit indiquer une rémunération nette au moins égale au SMIC horaire (ou au minima conventionnel applicable, s'il est plus favorable) augmenté de 10 % pour les congés payés.

L'employeur devra envoyer le volet social du chèque emploi-service au Centre National de traitement du chèque-service (42961 Saint-Etienne Cedex 9) au plus tard à la fin du mois. Le Centre National calculera les cotisations sociales dues qu'il prélèvera directement sur le compte bancaire de l'employeur après envoi d'un avis de prélèvement. En outre, il envoie au salarié une attestation d'emploi et à l'employeur une attestation annuelle lui permettant de bénéficier de la réduction d'impôt (voir no 934).

939 Obtention. Pour se procurer les chèques emploi-services, il faut s'adresser à son établissement bancaire ou postal.

14^{ème} Bourse de Cartes Postales Anciennes et autres collections

(Timbres, télécartes, monnaies, vieux papiers, vieux livres ...)

Dimanche 18 aout 2002

Salle des Fêtes de 9heures à 18heures
Organisée par le Club Cartophile Gangeois

Entrée 2 € donnant droit à une carte souvenir

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement fonctionne les mercredis et les petites vacances scolaires, de 14H00 à 18H00 et l'été de 10H00 à 18H00. (Possibilité d'accueil à partir de 8H00).

CLSH : 6 à 11 ans

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

LES MERCREDIS (de septembre 2001 à juin 2002) :

- Sorties : Bowling, Cinéma du Vigan, Théâtre de l'Albarède, Mondial Billes à la Foire Exposition de Montpellier...
- Travaux manuels : fabrication de mangeoire à oiseaux, couronne de l'Avent, décorations de Noël, fabrication de manches à air et d'étoiles filantes
- Pâtisseries : galettes des Rois, gâteau de Pâques...
- Théâtre : - Fabrication de marionnettes, décors et mise en scène, et présentation du spectacle aux parents.

PETITES VACANCES

(Toussaint, Noël, Hiver, Printemps)

- Sorties : patinoire, cinéma, bowling, piscine du Grand Bleu, Grottes des Demoiselles...
- Travaux manuels, ateliers pâtisseries, activités scientifiques...
- Atelier et défilé dans les rues de St Bauzille de Putois pour HALLOWEEN
- Participation à la crèche vivante de Ganges
- Stages :
 - * Percussions avec l'association AD'AUGUSTA : Fabrication de tambours et apprentissage de rythmes pour le carnaval
 - * Initiation équestre poney avec Tashunka
 - * Initiation à la spéléologie avec le Centre de Pleine Nature
- Atelier Carnaval : fabrication de Mr Carnaval.
- Séjour ski à Chamrousse dans les Alpes, avec 26 enfants dont 5

pré-ados, du 10 au 16/02/02

- Initiation au ski alpin avec l'E.S.F. pour les débutants
- Ski alpin avec animateurs qualifiés
- veillées et cabaret proposées par les enfants.

VACANCES D'ÉTÉ 2002

- Séjour voile à Pont-de-Salars dans l'Aveyron pour 20 enfants.
- Semaines à thème : "Au gré du vent et de l'eau" "Sport et découverte" "Arts et spectacle"
- Activités pleine nature : canoë, spéléo, escalade,
- Sortie au SEAQUARIUM, à la Bambouseraie et le petit train à vapeur des Cévennes, Festival "Le lézard vert à Saint Laurent", AQUALAND...

ATELIERS CULTURELS de 6 à 14 ans

Les ateliers culturels se déroulent après l'école, sur des cycles de 10 séances en moyenne.

- Atelier théâtre avec la compagnie Danse et Dit (2 groupes de 15 séances)

Les deux groupes ont présenté leurs pièces au Foyer Rural devant les parents et les habitants de St Bauzille, et aussi au théâtre del' Albarède de Ganges. en présence des enfants de l'atelier du Centre d'Animation Sociale

- Atelier d'Aéromodélisme avec le club de Ganges

Fabrication de planeurs et essais de vols avant le concours.

Participation au concours de vol libre planeurs à NISSAN (34) le 02/06/02

Félicitations à Matthieu, Vivien, et Manuel qui ont remporté un prix dans leur catégorie.

- Atelier d'athlétisme avec le Comité Départemental d' Athlétisme

Les enfants vont s'entraîner une fois par mois sur le plateau sportif de Ganges, sinon

l'atelier se déroule sur le plan d'eau (course, lancé de javelot, de

disque, de poids, ...)

- Atelier "Arts de la Récup" avec l'association La Terre qui Tourne. Fabrication d'objets d'Arts avec de la récupération

- Danse contemporaine avec l'association COLORYTHMES

- Atelier Carnaval

Préparation de décors pour le Carnaval

- Atelier d'expression corporelle

- Atelier Eveil Musical avec Carole Rigal, BEATEP Musicien

- Atelier Base-Ball avec le Club du Vigan

- Atelier Rollers avec le Comité Départemental de Rollers

Les enfants des ateliers "théâtre et éveil musical" présenteront leur travail le samedi 22 juin à 15H30 au Foyer Rural de St Bauzille de Putois, avec en 2^{ème} partie "Les voyages de Gulliver" mise à la sauce du jour par les jeunes naphthaliniens.

A C C O M P A G N E M E N T S C O L A I R E

Accueil : Ecole publique du Thaurac

CP et CE1 de 17H15 à 18H15 mardi et vendredi

CE2, CM1, et CM2 de 17H15 à 18H15 lundi et jeudi

Objectifs :

- Apporter à l'enfant une aide méthodologique pour améliorer ses apprentissages...

- Enrichir et consolider les savoirs

- Aider l'enfant à acquérir un comportement adapté aux exigences de l'école (écoute, concentration, réflexion, respect...)

- Participer au développement et/ou à l'épanouissement intellectuel et culturel des enfants.

Bénévoles : Nous recherchons des bénévoles, pour la rentrée 2002/2003, souhaitant consacrer un heure par semaine de leur temps, pour aider les enfants.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Cette deuxième version de jeux comparée à la précédente est un réel succès, 19 réponses contre 9 l'année dernière.

Vous avez certes été plus nombreux que cela à répondre aux questions. Mais vous n'avez pas effectué la démarche d'aller jusqu'au bout en nous renvoyant votre questionnaire, nous espérons que l'année prochaine nous vous compterons parmi les concurrents.

Comme pour la dernière version aucun sans faute ! La question la plus difficile au regard des résultats était l'origine du nom de la rue de l'Agantic qui n'a recueilli qu'une seule bonne réponse. Mais dans l'ensemble les résultats sont très serrés et nous avons dû user de la question subsidiaire pour départager les concurrents et établir un classement.

Nous avons reçu une quantité importante de propositions de questions pertinentes pour un nouveau jeu. Ce que nous ne manquerons pas de vous faire partager dans le prochain concours.

Félicitations à tous.

Les gagnants sont :

1^{ère} Mme Catherine GAY-PETIT avec 23,5 points sur 27.

2^{ème} M. Henri ABRIC avec 23 points sur 27.

3^{ème} M. Philippe BERTRAND avec 23 points sur 27.

4^{ème} M. Boris GIRARD avec 22,5 points sur 27.

5^{ème} M. Sébastien GIRARD avec 22,5 points sur 27.

Avec l'aimable participation des commerçants et lecteurs du Publiaire nous avons pu récompenser cette année l'ensemble des participants au jeu et nous les en remercions. Voici la liste des lots :

1^{ère} lot : un bon d'achat d'une valeur de 200F

2^{ème} lot : un bon d'achat d'une valeur de 100F plus une bouteille AOC

3^{ème} lot : gagne un bon d'achat d'une valeur de 100F plus une bouteille AOC

4^{ème} lot : un bon d'achat d'une valeur de 100F plus une bouteille AOC

5^{ème} lot : gagne un bon d'achat d'une valeur de 100F

6^{ème} lot : Un bon d'achat de 10€ offert par la Boucherie Jeannette Martial

7^{ème} lot : Un bon d'achat de 10€ offert par la Pâtisserie Maurice Guide

8^{ème} lot : Une volaille offerte par la boucherie Ricome

9^{ème} lot : Produits de toilette offert par Mme Brun Pharmacie

10^{ème} lot : Une brique à vin offerte par Espace Tabac Agnès et Patrick

11^{ème} lot : Une corbeille et un porte plateau

12^{ème} lot : Un tablier de cuisine

13^{ème} lot : Un assortiment de biscuits offert par la Boulangerie Verdiè

14^{ème} lot : Un lot de verres offert par l'épicerie Babet

15^{ème} lot : Un assortiment de biscuits offert par la Boulangerie Verdiè

16^{ème} lot : Un lot de verres offert par l'épicerie Babet

17^{ème} lot : Un assortiment de biscuits offert par la Boulangerie Verdiè

18^{ème} lot : Un lot de verres offert par l'épicerie Babet

19^{ème} lot : Un parapluie offert par l'épicerie Chez Babet

Tous les concurrents seront informés par courrier de leur classement ainsi que du lot qui leur à été attribué.

Nous vous communiquerons sur les prochains numéros les réponses aux questions du jeu en fonction de l'espace libre.

IDEA à St Bazille

Samedi 29 juin,

20h45, salle polyvalente un merveilleux spectacle musique et danse nous a été offert, ce soir-là, par Valérie et ses nombreuses élèves de tous âges et de tous niveaux sur des thèmes variés, des histoires, des chansons, des séances d'entraînements, dans des styles classiques ou modernes, par des danseuses toutes petites ou de gracieuses ou dynamiques jeunes filles. La foule qui remplissait la salle polyvalente a été emballée et séduite. Merci à toutes pour cette manifestation artistique de haut niveau.

Jean SUZANNE



Reprise des cours de danse à St Bazille de Putois

Les parents dont les enfants veulent reprendre l'activité danse mi-septembre, veuillez nous contacter au :

Association Sport Jeunesse et Culture du Thaurac

au 04.67.73.45.10

ou 04.67.73.31.60 Mme Muriel RICOME

04.67.73.34.41 Melle Géraldine AGRANIER

Voilà la saison 2001-2002 terminée, l'équipe fanion se maintient en Promotion de 1^{ère} division.

Les 13 ans malgré le manque d'effectifs terminent 10^{ème} de leur poule de 2^{ème} division.

Les Benjamins I ont effectué une bonne saison et terminent à la 7^{ème} place de leur poule de 2^{ème} division.

Les Benjamins II ont fait le dur apprentissage du championnat et ont terminé à la 8^{ème} place de leur poule 3^{ème} division.

Les Poussins I qui avaient le redoutable honneur d'évoluer en 1^{ère} division élite de cette catégorie, terminent à la 9^{ème} place et se maintiennent devant des clubs plus huppés.

Les Poussins II quant à eux terminent à la 8^{ème} place de leur poule 3^{ème} division.

Les Débutants ont participé à plusieurs plateaux.

En fin de saison Poussins et Benjamins se sont retrouvés engagés dans des tournois à Sumène où ils ont raflé les premières places et ensuite sur la cote d'Azur à St Maxime terminant à la 9^{ème} place de ce tournoi international sur 27 équipes battant au passage les équipes de Monaco, Nice, St Maxime etc. ... ramenant de magnifiques trophées dont celui offert par l'ancien international Ginola.

Un grand merci à nos deux éducateurs fédéraux, Laurent Mazauric et Gilles Olivier

pour le travail effectué

A Richard Granier , Pascal Guichard (équipe senior) Thierry Lerma, Nicolas Ciribino (13 ans), Gilbert Bertrand n(Benjamin I), Issert Alain (Benjamin II), Eric Cazalet (Poussins I), Denis Vacquier, denis Maurin (Poussins II) pour leurs excellents résultats.

Nous terminons par les Vétérans de David Viala qui terminent 8^{ème}, l'âge étant là et l'apport de sang neuf serait nécessaire.

Nous souhaitons à tous de bonnes vacances, et leurs donnons rendez-vous en septembre pour la reprise.

Frantz Reboul

Quand la télé commande !

Imaginons quelques instants, que la télévision ne soit qu'une vieille utopie de l'homme moderne et que celle-ci ne soit présente dans aucun foyer français .

Que serait-il alors advenu de nos élections présidentielles de printemps dernier ?

Peut-être aurions nous tous lu consciencieusement tous les programmes des différents candidats afin, de les analyser, de les comparer, de les jauger .

Peut-être aurions- nous écouté attentivement chaque discours radiodiffusé, qu'il parle de l'avenir de notre pays ou bien qu'il ressasse le passé.

Bref, peut-être aurions nous été des " citoyens éclairés " et non des citoyens hypnotisés, obnubilés .

Oui mais voilà, la télévision est parmi nous ou plutôt, elle est en nous, pour le pire et le

meilleur . Si bien, que l'on n'écoute plus l'autre, on regarde simplement dans un silence quasi religieux le journal de 20 heures et son cortège de violence, d'insécurité, d'incivilité, de coups médiatiques, qui suggère plus qu'il ne démontre quoi que ce soit . La preuve en est, c'est en milieu rural que le sentiment d'insécurité est apparu comme étant le plus fort .

Alors, faut-il banir de nos cuisines, salons ou chambres, cette boîte à images ?

Ils sont bien peu nombreux ceux qui peuvent vivre sans la télévision, c'est pourquoi il faut faire appel à tout notre sens critique pour regarder sans être fanatisé . Ne pas oublier que tout média et plus particulièrement ceux de l'audiovisuelle, obéit à la loi du marché : toujours plus de

sensationnel, toujours plus d'audience, qu'un choix éditorial peut-être un choix politisé et donc ne favoriser que tel ou tel aspect de notre société .

De plus, si l'insécurité est synonyme d'immigration alors, nous sommes tous ou presque des descendants de délinquants de 2°, 3°, 4°, 5° génération voire des " calendes grecques ".

Enfin, tout cela pour vous dire que la télévision est un outil au service quelquefois des citoyens et parfois des financiers et pas un miroir toujours objectif de la société .

Alors lecteurs " éclairés " regardez, discutez, critiquez, réfléchissez, votez, mais ne vous laissez pas " télécommander "

Parole d'un " téléphage "
Christophe VIDAL

JOYEUSE PETANQUE

Echos du championnat de l'Hérault.

La persévérance des dirigeants de la Joyeuse Pétanque St Bauzilloise a été enfin récompensée. Ils le voulaient ce championnat de l'Hérault en triplettes seniors et doublettes féminines. Après plusieurs années de demandes d'organisation auprès du Comité de l'Hérault, celui-ci a enfin donné son accord, et par la suite en a été très satisfait. Donc ce championnat a eu lieu les 4 et 5 mai.

Il est vrai que des compétitions importantes avaient eu lieu à la satisfaction générale des joueurs, sur les vastes Berges de l'Hérault, éliminations du Secteur Pic St Loup seniors et

influence efficace.

Après ce préambule, il convient de parler du dit championnat et de sa réussite, disons le tout de suite, dans ce magnifique boulodrome des Berges de l'Hérault, ces berges qui rappelons-le, sans faire ici de polémique ont fait parler beaucoup d'elles à une certaine époque et causer pas mal d'animation dans le village. Finalement elles ont pris une bonne tournure définitive devenant une vaste esplanade au bord de l'Hérault propice aux diverses manifestations locales. Revenons au championnat. Sa préparation a été laborieuse. Pour recevoir 128 triplettes seniors et 64 doublettes féminines, il fallait prévoir une centaine de terrains de jeux cadrés, 15 mètres de longueur

un plan détaillé du site, arpentèrent les berges et l'enclos pour déterminer la place des cadres de jeux, prévoir une déviation du chemin de l'abattoir

, remédier aux différents défauts du sol utilisable, tout cela avec l'accord de la municipalité et l'aide des employés municipaux ainsi que la D.D.E. (Direction Départementale de l'Equipement). Toutes ces prévisions furent impeccablement réalisées la dernière semaine. Une bonne équipe de bénévoles s'occupa des délimitations des cadres et traçages des jeux. On doit parler aussi des réunions préliminaires, pour l'organisation, suivant les directives du cahier des charges. Lettres aux différents organismes, réceptions des officiels, des arbitres, logement et repas, location du podium, installation des buvettes, stands de ravitaillement, grillades, tickets de boissons etc Les dames de la Joyeuse Pétanque y prirent une part très active ainsi d'ailleurs que les messieurs et tous mirent la main à la pâte le jour J. L'organisation était réussie. Le championnat sur le terrain fut de qualité. Les parties furent suivies avec intérêts, jouées dans un bon esprit de compétition, les spectateurs très nombreux et attentifs, ainsi que disciplinés.

Il convient de féliciter les équipes de la Joyeuse Pétanque qui défendirent honoralement les couleurs locales. Un apéritif fut offert par la Société dans la salle des rencontres. Le président André ROUGER, dans son style particulier et habituel, remercia tour à tour, les personnalités présentes. Dans son allocution, il rappela que la Joyeuse Pétanque, créée en 1938, l'une des plus anciennes de la



vétérans, championnat de l'Hérault doublettes mixtes. Ces compétitions avaient permis aux responsables des terrains de jeu du Comité de l'Hérault d'apprécier le cadre, propice à des championnats importants.

La présence du Président de la Joyeuse Pétanque, André ROUGER, dans le Comité de l'Hérault a eu aussi une

et 4 mètres de largeur chacun, trouver l'espace nécessaire et l'aménager.

Longtemps à l'avance, les principaux initiés des terrains de jeu, André ROUGER, Salvador MILLET, Marius MOSCA, aidés de Gilbert ISSERT, notre champion local, habitué des grandes compétitions, qui avait dressé

Fédération, restructurée en 1947, avait toujours par ses activités diverses, apporté une animation dans le village. Au cours des mois d'été, chaque vendredi soir, elle organise des parties amicales, concours à la mêlée, des grillades où la bonne humeur est de mise. Elles rassemblent des joueurs de nationalités différentes, dans un grand esprit d'amitié et de convivialité. Le président André ROUGER tint à remercier l'ancienne municipalité et son maire Francis CAMBON, qui avec l'achat de l'enclos, de l'aménagement de l'ancien abattoir, des berges du plan d'eau ont permis d'organiser ce championnat de l'Hérault, convoité par beaucoup d'associations de pétanque. Il remercia aussi, la nouvelle

municipalité et son maire Rémy CARLUY, qui ont tout mis en œuvre, pour assurer l'événement et avec l'aide efficace des employés municipaux. Le président remercia la DDE et tous ceux et celles qui ont apporté leur aide. Les diverses personnalités municipales, cantonales, régionales, les Présidents du Comité de L'Hérault, de la Ligue Languedoc-Roussillon, de l'O.M.S., du Secteur, prirent ensuite la parole, en termes éloquentes pour cette manifestation bouliste. Mme Paquita ROUGER épouse du président de la Joyeuse Pétanque fut récompensée en obtenant la médaille de bronze. D'autres récompenses furent remises à la municipalité de St Bauzille, à la Joyeuse Pétanque,

plaquettes souvenirs de ces belles journées.

En conclusion, disons que ce championnat a été une grande réussite, dans ce site, que n'ont pas manqué de louer, les journalistes sportifs, les présidents de Ligue du Comité de l'Hérault, du Secteur Pic St-Loup laissant entendre qu'il pourrait y avoir à St Bauzille, d'autres grandes compétition boulistes. Il y a aussi la satisfaction de tous les joueurs pour ces terrains de jeux sélectifs. Quant à l'équipe organisatrice de la Joyeuse Pétanque, elle est toute entière à féliciter. Elle continuera à assurer le programme annuel qu'elle s'est fixée pour cette année.

Louis OLIVIER

A.P.A. Allocation personnalisée d'autonomie.

Michèle BRUN

Depuis le 1 janvier 2002, le Conseil Général a pris en charge l'organisation de cette aide dans le cadre de sa politique de solidarité avec les personnes âgées, de plus de soixante ans résidant en France de manière stable et régulière. Une grille officielle et nationale détermine le degré d'autonomie de la personne et par là le montant de l'allocation, montant alloué selon aussi les revenus de la personne et différent selon que la personne vit à son domicile ou en établissement.

L'APA n'est pas attribuée pour une durée limitée mais elle fait l'objet d'une révision périodique, en fonction de l'état de santé de la personne, suivie par l'équipe médico-sociale. Grille de dépendance et barème sont nationaux, donc identiques sur tout le territoire.

L'APA versée par mois doit être intégralement affectée à

des dépenses définies : aide à domicile, frais d'accueil temporaires, de transport, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Les frais d'hôtellerie et les soins pris en charge par l'assurance maladie ne rentrent pas en compte. Le bénéficiaire est libre de choisir la tierce personne qui l'aidera, à l'exception de son conjoint, concubin ou "pacsé", et peut bien sûr recourir à un service d'aide à domicile.

Le montant de l'APA, en établissement est toujours inférieur à celui versé à domicile. Les sommes versées ne font pas l'objet d'un recouvrement sur la succession du bénéficiaire, sur le légataire ou sur le donataire, contrairement à la Prestation Spécifique Dépendance.

Cette disposition était demandée depuis plusieurs années par les associations

de personnes âgées, car la perspective de voir leurs héritiers lésés avait un effet dissuasif sur les personnes dépendantes qui renonçaient, de fait, à demander une aide.

La personne qui souhaite bénéficier de l'APA ou son représentant légal doit adresser sa demande au Président du Conseil Général de son département de résidence. En retour, elle reçoit un dossier administratif à compléter et retourner accompagné de pièces justificatives. Dans un délai de deux mois à compter de la date de dépôt de la demande et après la visite d'un membre de l'équipe médico-sociale, le Président du Conseil Général notifie la décision relative à l'attribution au nom de l'APA.

Extraits d'articles recueillis dans le Moniteur des Pharmaciens, le Mutualiste, le magazine du département de l'Hérault.

L'ASSOCIATION ENTRAIDE DU THAURAC

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au succès de notre grande BRADERIE ANNUELLE , de MAI 2002.

Cette année encore, nous avons pu aider , grâce à vous, de nombreuses associations qui viennent en aide aux enfants abandonnés, maltraités, souffrants

Nous sommes heureux de vous faire partager l'histoire de l'un de nos dons : Nous avons choisi de parrainer un enfant de l'INDE du Sud, au KERALA, c'est à dire de prendre en charge cet enfant

matériellement, de correspondre avec lui pour faire connaissance et le soutenir moralement, ceci pendant une année, tout en espérant bien que nous pourrions poursuivre pendant longtemps. Nous attendons avec impatience le nom de notre filleul, les renseignements sur sa vie et sa famille, et sa photo. C'est l'Association " Les Rameaux Verts " qui gère ce parrainage ; voici ses objectifs et les propositions d'aide qui sont nombreuses . Certains d'entre vous seront peut être intéressés.
Rendez-vous à la prochaine braderie !

La Présidente, Madame Renaud et toute son équipe .

LES RAMEAUX VERTS

25, rue Pauline Borghèse -92200
Neuilly-sur-Seine Tél. 01 47 45 74
41 -CCP 25037 22 T Paris

INDE DU SUD

En Inde du Sud, dans l'Etat du Tamil Nadu

(56 millions d'habitants dont 80% de ruraux), une religieuse française des Missions Etrangères, Soeur Régina, est venue il y a 55 ans pour soigner les lépreux.

Depuis 1976, avec la collaboration des RAMEAUX VERTS, la lèpre et la mortalité infantile ont régressé: c'est le fruit d'un programme de prévention et de développement communautaire rural dans 30 villages de "dalits" autour de Pondichéry. Soeur Régina est secondée par une équipe indienne qu'elle a formée: compétents et motivés, ces membres sont à présent autonomes.

Nos réalisations

- construction d'écoles maternelles (balwadies)
- amélioration des conditions de vie (nouvelles huttes, forages, plantation d'arbres fruitiers, don ou prêt de bétail...)
- détection des maladies (la lèpre...); soins aux enfants dans les écoles et aux villageois lors des tournées...
- apprentissage d'un métier artisanal (bâtons d'encens, cordages, filets...)
- formation à la gestion sanitaire et sociale avec dans les villages des sessions pour les femmes et les jeunes; alphabétisation des adultes...

Ainsi, tous comprennent que leur avenir est entre leurs mains.

Notre vocation

Par la nutrition, l'éducation, la formation à un métier et l'assistance médicale, donner un avenir à des enfants marqués par l'extrême dénuement: ceux des villages de "dalits" (ex Intouchables) en Inde et ceux de villages isolés au coeur de l'Afrique.

Notre spécificité

- Aider ces villages à réussir leur développement communautaire sur la durée.
- Donner aux villageois les moyens de vivre par eux-mêmes et ainsi d'assurer l'avenir de leurs enfants.
- Faire de ces enfants par l'éducation, par l'apprentissage d'un métier, des hommes et des femmes responsables et heureux de rester dans leur village pour y vivre et y travailler.

Nos impératifs

Garantir l'existence, sur place, d'une équipe fiable de développement communautaire en lien étroit avec notre Association.

- Subordonner l'octroi de l'aide financière à la participation active des villageois, aussi bien en Inde qu'en Centrafrique, pour transformer leurs conditions de vie.
- Favoriser la formation de moniteurs locaux à toutes les disciplines de développement, clé de l'épanouissement des enfants et de toute la communauté villageoise.

Notre organisation

Créée en 1976, l'Association LES RAMEAUX VERTS est ecuménique et exclusivement constituée d'une équipe de bénévoles qui:

- assure le transfert de l'essentiel des dons reçus grâce à des frais de

fonctionnement réduits.

-contrôle l'affectation des dons et suit les réalisations locales.

-travaille en partenariat avec les Equipes locales en Inde et en Centrafrique.

Comment aider ces enfants?

Vos dons servent à:

1 -RÉPONDRE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES

individuels ou collectifs dans les villages

(prix indicatif sous réserve des fluctuations monétaires).

-Repas d'un enfant dans une maternelle

pour 1 mois 100 F

-Plantation de 2 cocotiers 150 F

-Achat d'une chèvre laitière 100F

-Achat de bétail de trait 600 F

-Construction d'une hutte ou d'une case 1 000 F

-Forage profond avec pompe à main (environ) 10 000 F

-Construction d'une école maternelle en dur 50 000 F

2 -PARRAINER UN ENFANT:

En Inde, aider les enfants sans famille ou dont les familles

sont dans l'indigence à recevoir une éducation.

Versement trimestriel minimum 350 F

(avec engagement annuel)

3 -PARRAINER UN VILLAGE:

Versement mensuel minimum 150 F

4 -ASSURER LA FORMATION:

-d'un moniteur (par mois) 100 F

-d'une enseignante (par mois) 300 F

25 août 2002

Les Foulées du Thaurac 6^{ème} édition

L'Office Municipal des Sports de St Bauzille de Putois organise, pour sa 6^{ème} édition, la course pédestre : **Les Foulées du Thaurac** le **25 août 2002**.

Grâce au nouveau Bureau de l'OMS de St Bauzille, Présidé par Michel ISSERT, et à tous les bénévoles, cette course populaire va bien pouvoir se dérouler.

Elle a été créée en 1997 par l'ancien Président de l'OMS : Fabien BOUVIE.

Les Foulées du Thaurac est une course ouverte à toutes et à tous : coureurs réguliers ou occasionnels se mélangent sur un parcours splendide depuis les berges de l'Hérault en traversant les oliveraies, pour monter jusqu'au site touristique et au panorama de la grotte des Demoiselles et pour redescendre sur les gorges de l'Hérault.

Cette manifestation se veut conviviale puisque les coureurs se retrouvent tous autour d'un grand repas et

dans une ambiance chaleureuse et musicale.

Ce peut être également une sortie familiale car trois courses sont organisées : pour les enfants (1 ou 2 Km) et les adultes (10 Km). **Tous les participants seront récompensés** : médailles pour les enfants et Tee-shirt avec bouteille de vin pour les adultes (*Nombreux trophées, primes et autres lots par tirage aux sorts*).

On ne suit pas la mode, on la subit.

L'extravagance n'est pas l'élégance.

On sait que l'on vieillit quand la majorité des noms dans son agenda commencent par ... Docteur !

Beaucoup de jeunes ont des enfants hors mariage.

Mais, me dit-on, le père a reconnu l'enfant !
Mais pas la mère !

Jeux de mots

par Guy Ruotte Denancy

Les ogres ne seraient-ils pas les ancêtres de nos pédophiles assassins ?

Il faut réfléchir avant de penser.

Dans le sud de la France les feux tricolores routiers devraient être Rouge, Rosé, Blanc.

STAGE DE CHANT CHORALE A MONTOLIEU

Du samedi 24 Août au vendredi 30 Août

C'est avec un immense plaisir que des choristes de Versailles et de notre région vont se réunir à nouveau et pour la quatrième année consécutive afin de préparer un concert pour la soirée du 30 Août.

Au programme :

- ▷ le Magnificat de VIVALDI
- ▷ L'hymne à la Vierge de BRITTEN
- ▷ Agnus Dei de BARBER
- ▷ Œuvres "surprises" avec le chœur des stagiaires

Les lecteurs du Publiaire sont conviés à assister à ce concert qui depuis les trois

premières éditions n'a cessé de ravir les spectateurs par la qualité de la prestation. Pendant cette semaine, deux ateliers d'initiation au chant chorale vont être mis en place.

Atelier Découverte Enfants :

inscription samedi 24 août à 16h à l'Eglise
Niveau demandé : *ouvert aux enfants à partir de 8 ans, jusqu'à 14ans*
Horaires du stage : *Du lundi au vendredi de 9h à 10h, et vendredi après midi.*
Participation au concert de fin de stage

Frais de participation :
31€ pour le premier enfant, 23€ à partir du deuxième

Atelier Découverte Adultes :

inscription samedi 24 août à 16h à l'Eglise
Niveau demandé : *Tous niveaux même débutant. A partir de 15 ans*
Horaires du stage : *Du lundi au vendredi de 9h à 10h, et vendredi après midi.*
Participation au concert de fin de stage
Frais de participation : 31€

Pour tous renseignements : M. BOURGET 04 67 73 33 31

ECOLE SAINT BAUDILLE :



LE LIFTING DE LA VIEILLE DAME

Feuilletant le Publiaire, bien des Saint Bauzillois s'arrêteront quelques instants sur ce dessin de l' Ecole : de leur mémoire va remonter le temps des culottes courtes, des balles englouties dans " la chenau ", des billes et de la marelle. Les visages aussi de ceux et celles qui leur ont appris à compter, à s'exprimer, à se comporter convenablement, dans ce décor si particulier d'arcades répétées quinze fois à l'identique ; ce décor donne tout son charme à ce bâtiment bien exposé au soleil méridional, tout en s'abritant de lui par un énorme platane.

C'est une longue histoire que celle de cette école : ancienne fabrique, le bâtiment est acheté en 1922 par le Curé du village, Monsieur l'Abbé SAULNIER, à madame Antoine ARNAUD,. Le Prêtre aménage le bâtiment, construit aussi la Salle de Théâtre voisine qui porte son nom. Cet homme généreux ne s'arrête pas là. Quelques années plus tard, en 1936, il contribue avec ses paroissiens de Saint Bauzille à la fondation d'une Association Loi 1901, qui existe toujours, " Le Foyer de l'Enfance Saint Bauzilloise", chargée de gérer l'Ecole avec lui, puis à sa suite.

L'Abbé Saulnier " n'y va pas par quatre chemins " : pour

assurer le fonctionnement immédiat de l'Association, il lui apporte tout simplement, par contrat, la propriété du bâtiment , et tout son mobilier !

L'Abbé Saulnier n'est plus. Au cimetière du village, une plaque de marbre blanc rappelle au passant la qualité de celui qui repose , là, en paix.

Depuis, le fleuve Hérault a coulé, et a vu passer sur ses berges bien du monde... Les classes de l'école Saint Baudille étant trop petites pour contenir les quelques cent élèves d'alors, une école de garçons se créa rue Neuve, et, seules, les demoiselles vinrent sous les arcades.

Les temps évoluant, un autre organisme de gestion se créa aussi pour diriger l'école : l' OGEC, en relation avec le Diocèse...

Voilà donc survolé un passé de ... 80 ans tout juste ! Si l'école est encore debout, c'est parce que de nombreuses personnes du village se sont dévouées pour cela au long des années, dans la même générosité montrée par l'Abbé Saulnier , reprenant le conseil de Mathieu l'évangéliste : " Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement " .

Dernièrement, s'est imposée la nécessité d'une rénovation plus approfondie, tenant

compte des exigences de Sécurité modernes. L'hiver dernier s'est passé à préparer matériellement et financièrement les conditions des travaux nécessaires, lesquels vont avoir lieu en Juillet-Août.

Le résultat en sera une meilleure sécurité à tous les niveaux ; le confort sera bien meilleur pour les petits élèves qui seront mieux chauffés, mieux éclairés, mieux accueillis devant une façade pimpante aux ouvertures blanches, aux vitrages solides, avec des portes comportant des plans inclinés permettant un accès facile à des fauteuils roulants.

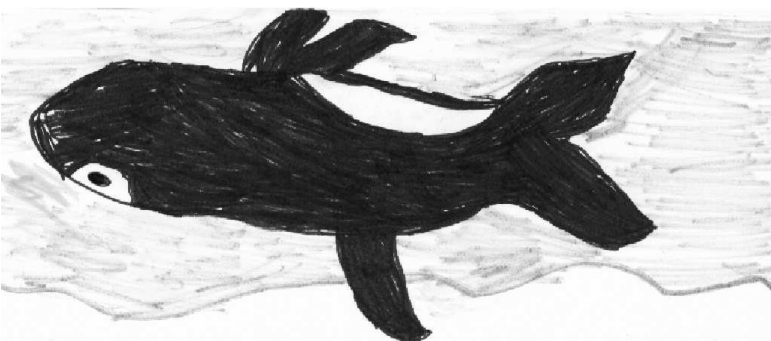
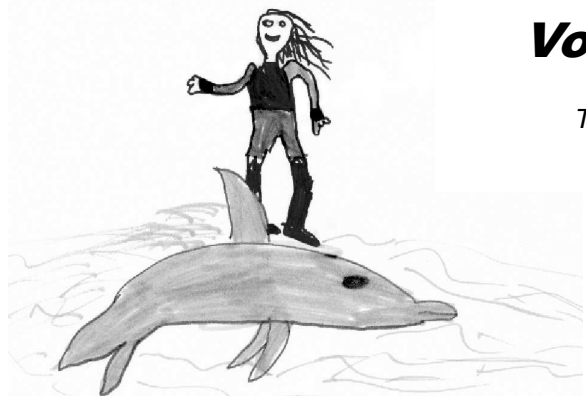
A quelques mètres de la Place du Christ, en plein centre du village et de ses commerces, en plein midi, proche du Parc du Château et de son air pur, l'Ecole a une bonne .capacité d'accueil actuellement.

Après le chantier de l'été, cette charmante petite école de notre village sera donc prête à accueillir, à la rentrée de Septembre, les élèves déjà inscrits, et aussi tous ceux qui souhaiteront profiter des nouvelles conditions de confort et de sécurité .

Bruno Granier,

Voyage au Marineland d'Antibes

Texte écrit par les élèves de la classe de CP de l'école du Thaurac sur leur voyage de fin d'année



Mercredi 5 juin nous avons pris le car pour aller à Antibes dans les Alpes Maritimes.

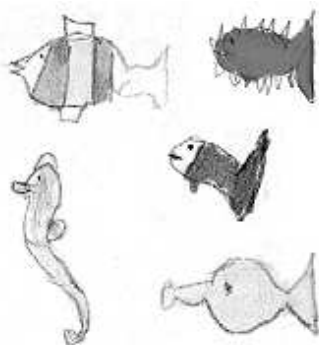
A midi nous avons mangé dans un parc où il y avait des jeux ; alors après le repas nous avons joué avant d'aller à la petite ferme. Là ,on a fait des groupes et nous sommes partis à la découverte : il y avait des poules, des coqs , des poussins , des canards , des oies, des vaches , des moutons, un cochon , des lapins , des ânes, des chèvres , des paons Au milieu de tous ces animaux il y avait des jeux : on a pu faire un tour de barque, un tour de poney, un tour de sulky (petit cheval à pédales) ; on a aussi plongé dans la piscine à balles, on s'est perdu dans le labyrinthe, on a bien rigolé devant les glaces déformantes, on a eu peur dans le tunnel magique ou dans le puits mystérieux et on a fait beaucoup de sport à escalader le coq kikiriki pour descendre à toute vitesse par le toboggan.

Après on est allés dans la jungle aux papillons : il faisait chaud! chaud !et au milieu des plantes tropicales et des papillons de toutes couleurs et dimensions on a vu aussi des caïmans , une iguane, des loutres , des tortues ,des chauve -souris des serpents, des perroquets , des piranhas, des araignées et



des scorpions .
Vers 17h 30 on est parti à Pégomas au

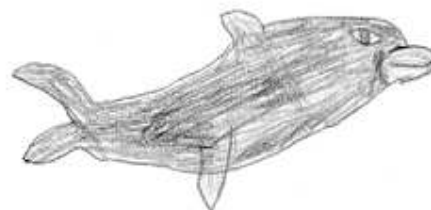
Domaine de la bergerie pour manger et dormir. Joris a trouvé que le dîner était bon, Germain était enchanté parce que c'était grand avec une grande cour ; Mégane, Chloé, Delphine et Caroline ont trouvé les chambres très jolies car elles étaient de toutes les couleurs avec des dessins et les lits étaient en bois . Tous ont trouvé le domaine très beau avec ses fleurs, ses arbres, son bassin à poissons rouges et ses petits abris.



Jeudi 6 juin après un petit déjeuner copieux nous sommes partis à Marineland, et du matin au soir nous avons enchaîné tous les spectacles 10h30 les dauphins 11h15 les orques 12h30 les otaries puis nous avons mangé et après nous avons vu les aquariums avec les poissons tropicaux ; le ballet des méduses, le bassin des raies et pour finir le tunnel des requins. Nous

avons repris le car pour rentrer à Saint Bazille et comme le voyage était long nous nous sommes arrêtés dans une cafétéria à Aix en Provence

Maëva et Viviane ont 'aimé les dauphins surtout quand la dame les caressait , Manuela et Julie (H) ont aimé voir sauter le dauphin dans le grand cerceau avec la dame; Mégane et Mélissa ont rigolé quand le phoque présentait les dauphins et faisait semblant de parler; Rosalie et Mathilde ont bien apprécié quand la dame glissait sur le dos du dauphin, Rafaëlle a aimé quand le phoque a fait un bisou au dauphin; Caroline a apprécié le spectacle des orques , Julia a trouvé formidable de voir l'orque imiter un monsieur , Germain, Delphine et Emelyne ont été impressionnés quand l'orque a attrapé le poisson qu'un monsieur tenait dans sa bouche. Ana et Mallaury ont aimé voir nager les otaries; Dany et Chloé ont aimé quand les orques nageaient ensemble et quand ils sautaient et éclaboussaient partout Joris a bien aimé quand les orques sautaient par 3.



ENEZ jouer aux échecs .



INITIATION, LOISIR, COMPETITION ;

Un peu d'histoire :

Les origines du jeu d'échecs sont plutôt obscures et elles se perdent dans la nuit des temps . L'ingéniosité incomparable et la beauté de ce jeu ont suscité différentes légendes sur sa naissance, ce qui rend encore plus malaisé l'établissement d'un tableau historique exact .

Ce qui est certain en tout cas, c'est que l'origine du jeu est orientale . Il est maintenant historiquement vérifié que le jeu d'échecs est né en INDE . Traversant le moyen âge, l'âge d'or des échecs eut lieu à la renaissance : on a assisté à une sorte de course vers ce qu'on appelle les beaux arts, on cherche à embellir les églises et les palais, à créer vitraux, des soies, des médailles, des bijoux etc, à instaurer des cercles à rendre toute chose aussi belle que possible . C'est dans ce cadre historique que se réalise le développement du jeu des échecs .

Synthèse d'intelligence, de créativité, d'émotivité, ce noble jeu dénué de hasard ressemble à s'y méprendre à une symphonie, à un roman palpitant ou tout simplement au reflet du tempérament de deux personnes, mettant chacun toute leur personnalité dans cette danse des pièces de Buis .

Au fil des siècles, du passage de l'hégémonie des échecs d'Italie à la France, on continua de plus belle à jouir de ce fabuleux passe-temps dans la nouvelle bourgeoisie du XVIII SIECLE ;

La première moitié du XIX siècle fut un prélude à l'affirmation définitive des échecs .

La deuxième moitié du XIX siècle fut la conséquence du nombre grandissant des matchs et des rencontres individuelles .Ce fut donc le début des tournois internationaux (en 1851, exactement : ANDERSEN était désigné premier champion du monde) . Le jeu d'échec s'est ainsi au fil du temps vulgarisé et s'est aussi enrichi pour devenir les Echecs modernes . Par exemple, depuis la révolution française, on ne dit plus la " REINE " mais la " DAME " .

LES ECHECS ; vrai leçon de vie .

Aujourd'hui, les échecs sont reconnus comme un sport à part entière . Dans nos campagnes, comme dans nos villes, combien de jeunes, combien d'autres sportifs aimeraient tant que les Médias s'intéressent beaucoup plus à eux qu'à des " trublions de violence " .

Quels sont réellement les atouts du jeu d'échecs ?

Quoi de mieux pour développer la concentration, le fair-play, la mémoire, la discipline, la réflexion, la stratégie, la tactique .Enfin la cohérence de tout cela transforme, ou plutôt dissipe un brouillard épais en pure clarté . Si on ajoute l'humilité, le respect de l'autre, on peut alors se surpasser en se "moulant" dans une compétition pour se battre pour et contre soi-même, mais surtout se transcender pour faire gagner son équipe : porte -drapeau de son village ou de son mini-pays .

Mais rassurez vous, rien aussi ne vaut ce jeu, pour oublier ses tracas, se distraire entre ami(e)s et connaître par l'intermédiaire du club d'autres passionnés de Ganges, Brissac, St Bauzille, Agonès etc

Qui est le champion des Echecs ?

Voici la question qui soulève le plus de polémique . Effectivement KARPOV qui succéda à FIDCHER par forfait en 1975 est battu par KASPAROV en 1985 . Celui-ci entre en conflit avec la fédération internationale des échecs (F.I.D.E.) et refuse de remettre son titre en jeu . En l'an 2000 KRAMMIK bat KASPAROV qui est maintenant toujours N° 1 au classement mondial .

La FIDE organise des championnats du monde par élimination directe et consacre cette année l'Ukrainien de 18 ans, PONOMARIOV comme champion du monde (mais toujours en l'absence de KASPAROV) .

Dernièrement à LINARES du 22 février au 10 mars 2002 KASPAROV a gagné haut la main le tournoi devant ses principaux adversaires .

Son ELO actuel (valeur acquise comme au tennis à partir d'un certain nombre de tournois officiels) est de 2838 points

. PONOMARIOV a 2727 . Notre premier français 19 mondial Joël LAUTIER : 2675 .

Et notre club .

Depuis déjà très longtemps sous la houlette de notre ami Christian SERRE, connu dans la région, non seulement pour être un bon joueur, mais aussi un très bon pédagogue, essayant de promouvoir dans les écoles ce jeu passionnant . Aujourd'hui une nouvelle équipe tourne autour de lui pour l'aider à continuer son oeuvre, non seulement pour

promouvoir les échecs vers les jeunes, mais aussi, ouverts à toutes et à tous, débutants, confirmés ou pas . Enfin et pour qu'il y ait une véritable impulsion du club d'échecs MICHAEL-TAL, il faut créer une équipe de compétition pour l'engager dès la saison prochaine en nationale VI .

Si vous avez quelques envies de participer à notre club, venez le lundi à la Mairie de Ganges entre 18 heures et 20

heures . Les St Bauzillois, ne seront pas en reste; en effet la Mairie de St Bauzille, alloue une nouvelle salle, rénovée; dans 1 ou 2 mois pour notre club MICHAEL-TAL.... Je profite, au nom du bureau, pour remercier vivement et chaleureusement, monsieur le Maire et les conseillers municipaux .

*Pour renseignements : vous pouvez appeler
Monsieur Christian SERRE
téléphone : 04.67.73.43.87.
ou Monsieur Roger
BONIFACE téléphone :
04.67.73.35.38.
Le Président : Roger
BONIFACE
5, lot : Les ELFES
34190 Saint Bauzille de
Putois .*

En guise d'au revoir

Lettre ouverte aux *parents des élèves de l'école publique* de Saint-Bauzille et aux élèves.

Après dix années à la direction de l'école publique de Saint-Bauzille, j'ai sollicité et obtenu un autre poste sur la circonscription du Pic Saint Loup, celui du T.R.ZIL¹ rattaché à l'école de la Marianne de Ganges. Cette décision peut paraître quelque peu "abrupte" ; aussi ai-je choisi de vous la présenter en quelques lignes., en guise d'*au revoir*² ...

Un congé dit " de formation ", à ma demande, m'a été accordé par l'Inspecteur d'Académie, sur 2001-2002, pour reprendre des études d'*histoire antique* à l'Université Paul Valéry de Montpellier ; une validation d'acquis m'a permis, dans cette discipline, de préparer un D.E.A.³ ; ce projet me tenait à coeur depuis août 1998, date à laquelle j'ai commencé de croire que mes recherches, entreprises⁴ neuf années auparavant, *pouvaient avoir* un intérêt dépassant la publication d'un article⁵.

Je pense, aujourd'hui, être en mesure de présenter en septembre la première partie de ces recherches, dans l'espoir d'obtenir le diplôme évoqué et, en cas d'obtention, de réaliser, dans les trois années à venir, la thèse

entière⁶. Or, la fonction de *directeur* requiert de plus en plus de disponibilité de la part de l'enseignant en poste et mon projet "extra-scolaire" me semble assez peu compatible avec toutes les charges inhérentes à cette fonction.

Un autre élément est venu peser sur la décision : il est bon de savoir laisser la place quand on approche de l'âge de la retraite (trois ans), surtout lorsque l'on sait que le poste sera repris par une collègue qui connaît bien les personnels et les lieux, en l'occurrence Hélène Siegwald (présente depuis 1994) à qui, profitant de l'occasion, je présente tous mes voeux de réussite.

Afin que "se tourne la page", je tiens à remercier très chaleureusement tous les parents d'élèves qui ont contribué, depuis 1991 -date de ma nomination à Saint-Bauzille -à l'évolution et au développement du groupe scolaire, plus particulièrement ceux -simples citoyens ou élus municipaux -qui ont fait partie des dix *Conseils d'Ecole* que j'ai eu l'honneur de présider.

C'est aux élèves, enfin, que je m'adresse (ceci n'est pas une leçon, bien sûr, mais un petit clin d'oeil !) : il est n'est pas si facile de *redevenir* élève lorsque l'âge se compte en décennies⁷, pensez-y ...

lorsque vos professeurs vous "proposent" de faire, à l'école, quelques efforts supplémentaires ! Mais, pour l'heure... bonnes vacances à tous.

Jean Pierre RENAUD

¹ *Traduction* : Titulaire Remplaçant sur Zone d'Intervention Limitée (c'est aussi la fonction de J. Lopez qui assura cette année le premier mi-temps en classe maternelle petite et moyenne sections).

² Ces quelques lignes ne sont effectivement qu'un "au revoir" puisque ayant désormais la charge de remplacer mes collègues du secteur il n'est pas impossible qu'au hasard des absences je sois appelé à venir à Saint-Bauzille

³ Diplôme d'Etudes Approfondies (Civilisations antiques de la Méditerranée).

⁴ Tors temps "professionnel", bien évidemment !

⁵ Dans le bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, à Gap.

⁶ Elle concerne - comme s'en souviennent peut-être les élèves de Cycle III de l'année scolaire 1998 - 1999 qui en ont eu un aperçu par une série de diapositives - l'*énigme* de l'itinéraire Transalpin d'Hannibal (218 av. J.-C.).

⁷ " Les enfants, si on ne connaît pas la signification d'un mot, on prend un... dictionnaire. " (ça, pour le coup, c'est une leçon !)

Des élections mouvementées..... et après ?

21 AVRIL.

Qui aurait supposé qu'à St Bauzille (comme à Ganges et en beaucoup d'autres villes ou villages des environs), c'est LE PEN qui l'emporterait sur toutes les autres candidatures ? Ici, l'extrême-droite ne s'était jamais manifestée. Les

“ étrangers ” (surtout maghrébins) y sont peu nombreux et n'ont jamais posé de problèmes importants.

La sécurité ? Il y a bien eu

quelques vols, quelques dégradations ou agressions, mais pas de quartier dangereux, de voitures brûlées en série, etc

Alors quoi ? La solution à tous ces problèmes proposées par LE PEN est la fermeture des frontières nationales et l'expulsion de tous les étrangers. Comment tant d'électeurs au premier tour et autant au deuxième tour ont-ils pu le croire ?

Beaucoup de gens se sont posé la question sans vraiment trouver de réponse claire. Beaucoup de gens ont réagi (pas tous) en un sursaut national puissant à la mesure du cataclysme du moins jusqu'au second tour, autour d'un point commun : La République.

C'était bien. Mais tout restait à faire.

Election présidentielle 28 avril 2002 1er tour	Canton de Ganges											
		Agonès	Brissac	Cazilhac	Ganges	Gornies	Laroque	Montoulieu	Moulès-et-Baucels	St-Bauzille-de-Putois	Total	
	Inscrits	158	415	911	2767	129	898	128	406	982	6794	
	Votants	126	320	723	2053	105	680	103	338	785	5233	77.02%
	Exprimés	124	315	695	1971	102	663	101	333	770	5074	74.68%
Nuls	2	5	28	82	3	17	2	5	15	159	3.13%	
Mégret	MNR	1	7	19	49	1	15	2	19	10	123	2.42%
Lepage	CAP21	3	2	8	16	0	6	1	2	16	54	1.06%
Gluckstein	PT	1	0	3	9	1	3	1	2	1	21	0.41%
Bayrou	UDF	9	27	56	99	4	34	4	19	42	294	5.79%
Chirac	RPR	14	43	90	290	10	76	12	56	124	715	14.09%
Le Pen	FN	14	45	157	450	10	166	11	85	137	1075	21.19%
Taubira	PRG	5	2	8	23	2	9	2	4	18	73	1.44%
Saint-Josse	CPNT	28	33	124	188	40	83	20	34	122	672	13.24%
Mamère	VERTS	17	29	37	98	8	38	17	12	45	301	5.93%
Jospin	PS	11	50	72	334	13	80	5	31	118	714	14.07%
Boutin	UDFDI	3	3	13	28	1	8	2	6	14	78	1.54%
Hue	PCF	0	13	14	92	3	20	4	8	22	176	3.47%
Chevènement	P.REP	4	25	24	74	2	33	3	15	32	212	4.18%
Madelin	DL	6	4	24	44	0	24	2	14	15	133	2.62%
Laguiller	LO	6	14	18	101	4	37	9	12	26	227	4.47%
Besancenot	LCR	2	18	28	76	3	31	6	14	28	206	4.06%

Election présidentielle 05 mai 2002 2ème tour	Canton de Ganges											
		Agonès	Brissac	Cazilhac ggggg	Ganges	Gornies	Laroque	Montoulieu	Moulès-et-Baucels	St-Bauzille-de-Putois	Total	
	Inscrits	158	415	911	2767	129	898	128	406	982	6794	
	Votants	136	342	776	2254	116	755	106	354	835	5674	83.51%
	Exprimés	121	316	696	2047	105	689	101	318	786	5179	76.23%
Nuls	15	26	80	207	11	66	5	36	49	495	9.56%	
Chirac	RPR	95	255	491	1542	91	472	81	224	628	3879	74.90%
Le Pen	FN	26	61	205	505	14	217	20	94	158	1300	25.10%

5 MAI.

Là, la situation est plus claire apparemment. Le candidat du premier tour qui avait obtenu 20% des voix, en totalise brusquement 80%, grâce à l'appui de tous ceux qui voulaient absolument écarter le candidat du racisme et du retour aux vieux démons que ma générations a connus. Et pour beaucoup, qui n'approuvaient pourtant pas le

programme de CHIRAC, ce fut pénible, mais inévitable. Et pour eux entre deux maux, mieux valait choisir le moindre. Et là s'est posé une question que tout le monde ne s'est pas posée. Le nouveau président de la République a-t-il été élu sur son programme ou sur la base beaucoup plus large de l'esprit républicain (donc multiforme) de tous les électeurs ?

9 JUIN :

En tout cas, très vite, débarrassés du dangereux trublion du 21 avril (tout au moins pour l'instant), on en est vite venu aux querelles traditionnelles d'avant le cataclysme, entre la droite et la gauche, mais aussi intérieures à la droite et à la gauche. Et on a vu, pour la campagne électorale législative, un nombre ahurissant de

Election législative 09 juin 2002 1er tour	Canton de Ganges											
		Agonés	Brissac	Cazilhac	Ganges	Gorniés	Laroque	Montoullieu	Moulés-et-Baucels	St-Bauzille-de-Putois	Total	
	Inscrits	159	415	912	2776	129	895	128	409	980	6803	
	Votants	115	295	656	1873	109	623	83	288	739	4781	70.28%
	Exprimés	115	285	645	1805	109	605	83	282	724	4653	68.40%
Nuls	0	10	11	68	0	18	0	6	15	128	2.75%	
Jaoul	CPNT	27	33	134	217	30	65	15	35	178	734	15.77%
Jamet	FN	6	37	119	283	6	124	6	56	91	728	15.65%
Belot	MNR	1	1	5	18	0	5	0	3	6	39	0.84%
Bensaïdi	SE	0	0	0	6	0	0	0	0	0	6	0.13%
Alba	DDC	0	0	2	14	0	2	0	0	2	20	0.43%
Lecou	UMP	32	67	183	478	22	185	19	95	188	1269	27.27%
Loudières	MPF	1	2	6	8	0	4	0	5	2	28	0.60%
Muret	SE	0	1	2	8	0	5	0	1	5	22	0.47%
Foulde	LCR	3	22	8	27	2	12	3	8	10	95	2.04%
Duverger	PT	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0.04%
Allary	PRG	0	0	2	9	0	4	1	1	4	21	0.45%
Wernimont	LO	0	1	4	9	0	7	0	2	10	33	0.71%
Levert	RCF	0	0	3	6	0	5	0	0	0	14	0.30%
Diaz	PCF	4	18	24	100	7	25	6	5	28	217	4.66%
Macia	N. Donne	0	3	0	1	1	1	0	1	0	7	0.15%
Mandroux-Colas	PS	13	45	73	369	27	95	5	34	109	770	16.55%
Henry	NE	1	3	4	30	1	6	0	4	4	53	1.14%
Manus	Cap21	1	3	0	8	0	1	1	0	1	15	0.32%
Dahmani	R. ECO	0	0	2	2	0	1	0	3	4	12	0.26%
Meunier	Verts-PS	26	46	74	201	13	52	27	21	74	534	11.48%
Négrier	PRG	0	3	0	9	0	6	0	8	8	34	0.73%

Election législative 16 juin 2002 2ème tour	Canton de Ganges											
		Agonés	Brissac	Cazilhac	Ganges	Gorniés	Laroque	Montoullieu	Moulés-et-Baucels	St-Bauzille-de-Putois	Total	
	Inscrits	159	415	912	2776	129	895	128	409	980	6803	
	Votants	109	261	613	1782	105	551	78	269	683	4451	65.43%
	Exprimés	94	237	567	1629	98	512	68	246	644	4095	60.19%
Nuls	15	24	46	153	7	39	10	23	39	356	8.69%	
Lecou	UMP	57	121	344	788	43	282	26	170	350	2181	53.26%
Mandroux-Colas	PS	37	116	223	841	55	230	42	76	294	1914	46.74%

A l'issue de ces élections **Robert LECOU**, Maire de Lodève, a été élu député de la 4^{ème} circonscription de l'Hérault

candidats (comme au premier tour de la présidentielle) se présenter au nom d'idéologies plus ou moins précises, de motifs plus ou moins clairs, pour des objectifs plus ou moins sérieux, allant de la défense des animaux à celle de tel ou tel loisir et trop souvent dans un style plus proche des techniques de publicité que de celui d'un vrai débat politique. Pour ceux qui ont eu le courage (mais ont-ils été nombreux) d'écouter attentivement leurs arguments et de lire scrupuleusement leurs discours, il y avait de quoi se perdre, donner sa langue au chat et jeter son bulletin de vote à la poubelle.

Ce que beaucoup ont fait, malheureusement, négligeant de prendre leurs responsabilités, sous divers prétextes : refus de s'embêter à trop réfléchir, incompetence, indifférence, ignorance etc ...sans parler d'une incohérence flagrante : Quelle idée de faire des élections à l'approche de la coupe du monde

de football qui a suscité autrement plus d'intérêt que les matchs ennuyeux des politiciens ?

16 JUIN :

Dernier des 4 épisodes. L'abstention a été encore plus importante. A cause d'un système électoral de type plutôt "majoritaire" que "proportionnel", qui encourage le vote "utile" les petites formations ont été reléguées aux derniers bancs, voire éliminées, en faveur des deux plus grandes : le PS et l'UMP. La dernière obtenant une très large majorité de sièges à la Chambre des Députés.

Le résultat final a satisfait les uns, humilié les autres et laissé indifférents les troisièmes qui se sont abstenus, comme des enfants trop gâtés. La droite a succédé à la gauche (ici aussi d'ailleurs) comme la gauche avait succédé à la droite, etc Et ce n'est sans doute pas fini.

Ceci dit, qu'on pourrait prolonger indéfiniment, il reste que nous sommes dans un pays

démocratique qui a pris une fois de plus une sacrée douche froide. Je ne suis pas sûr que cela nous réveillera tous autant qu'il le faudrait. Mais l'espoir fait vivre. Même au niveau du cercle restreint des lecteurs du Publiaire. Il serait intéressant que nos lecteurs prennent un peu la parole pour dire comment ils ont vécu cette aventure, comment ils l'ont sentie, les conclusions qu'ils en tirent. Et, surtout, pour suggérer les changements nécessaires dans nos comportements, aux uns et aux autres, élus ou électeurs, citoyens ordinaires ou militants, afin de retrouver, chacun dans sa sphère, une ambiance plus saine, plus solidaire, plus respectueuse de l'autre. Et enfin pouvoir reprendre et vivre sans artifice, mais sincèrement, le fameux slogan de la République :

**LIBERTE, EGALITE,
FRATERNITE.**
Jean SUZANNE

Infos municipale St Bauzille

Conformément aux engagements pris, la commission municipale " informations, communication, concertation " vous communique les divers travaux et achats réalisés ces derniers mois.

Travaux réalisés

⇒ Mise en service de la station de pompage d'eau potable avec l'installation d'un grillage protecteur ; relevage des pompes pour éviter leur submersion en période d'inondation : travaux effectués par les employés communaux

Nettoyage de 3 bassins de stockage d'eau potable de La Coste et d'un bassin route de la grotte par une entreprise spécialisée aidée par les employés communaux

⇒ Remise en état de l'éclairage public défaillant sur l'ensemble du village.

Installation des lanternes de style dans la continuation de la Grand Rue, de l'Impasse Martial au fond du village et sur le plan de l'église.

La prochaine étape sera les petites rues du village

⇒ Réparation et réhabilitation de l'ancienne Mairie (toiture refaite à neuf, façade rénovée, réfection de la cage d'escalier et de 3 salles au troisième étage)

⇒ Commencement de l'agrandissement du chemin de la Plantade. La 1^{ère} tranche a été réalisée par les employés communaux.

⇒ Aménagement de l'entrée de St Bauzille (Rond Point de Sérody et jusqu'à l'office de Tourisme), plantation de plantes méditerranéennes avec arrosage intégré.

⇒ Pose d'un grillage, d'un portail

et d'une dalle béton sous le préau du local de la St Hubert Club

Achats effectués

⇒ Achat de véhicules

un C15 en remplacement de la Renault 4 L

un camion Citroën en remplacement du camion Toyota à bout de souffle

⇒ Achat de décorations festives pour Noël (guirlande etc..)

⇒ Changement du matériel informatique obsolète par du matériel informatique plus performant. Installation d'Internet

⇒ Achat de 40 tables et de 80 bancs en pin pour les manifestations festives. Les tables et bancs peuvent être loués par les particuliers pour un prix modique avec caution.

⇒ Acquisition d'une borne d'information municipale qui sera installée devant la maison des associations.

Rappelez-vous, certains prévoiaient la fin du monde pour ce début du 3^{ème} millénaire, ils ne se sont pas tout à fait trompés, des catastrophes naturelles des plus dévastatrices, des fusillades meurtrières sur des innocents, des gestes de folie, des femmes et des hommes qui meurent encore au nom d'une idéologie, d'une religion, de leur intime conviction, rien ne peut les faire changer, ils n'abandonnent rien, sûrs d'avoir raison.

C'est pour cela que pour éviter l'affrontement, pour éviter d'en arriver à cette extrémité, il ne faut pas se retrancher sur soi-même, user du protectionnisme, de l'obscurantisme, du discours démagogique, de l'intolérance, du racisme, de l'extrémisme.

Il existe toujours une route entre deux idéologies qui peut résoudre les problèmes cruciaux, pour vivre en bonne entente, dans de bonnes conditions, ce n'est pas toujours facile, c'est la

consécration de nombreuses réunions, c'est l'aboutissement d'un travail sur soi-même incessant, mais le résultat évite souvent beaucoup d'ennuis.

Pourquoi occulter une partie de notre histoire, nos guerres, ceux qui sont morts pour la France pour que nous vivions libres et français, tout au contraire il faut mettre tout à plat, dire la vérité sur les horreurs qu'elles entraînent, sur les transformations qu'elles opèrent sur les êtres humains, pour éviter d'autres erreurs, pour comprendre que le choix de la négociation est la voie la plus sûre pour la paix.

C'est là que le devoir de mémoire s'impose, ceux qui ont participé à une guerre sont là aujourd'hui, ceux qui ont perdu un proche, un ami, sont là aujourd'hui.

Mais hélas, il manque les jeunes générations ;

Quand les acteurs disparaissent, quand le temps qui passe écrase d'une chape

de plomb tous les événements passés, c'est la mémoire combattante qui entre dans une crise profonde.

Le séisme politique qui vient de nous secouer a fait prendre conscience que l'abandon de certaines valeurs républicaines représentait un danger larvé dans l'obscurité de notre histoire et qui pouvait jaillir et aboutir à des affrontements.

C'est le moment de parler à notre jeunesse, qui s'était endormie entourée de toutes les attentions des parents, pour leur éviter tout tracés

C'est le moment par l'intermédiaire de vous les parents, les grands parents, les professeurs d'école, de collège, de lycée, de parler de cette mémoire combattante, de ce devoir de mémoire, du drapeau tricolore, de la patrie, du passeur d'histoire vous devez devenir des acteurs de mémoire.

Jacques Defleur

Attention aux moustiques ?

Le traitement préventif doit être commencé un à plusieurs jours avant le séjour et poursuivi de une à plusieurs semaines après : de nombreux cas de paludisme sont dus à un abandon prématuré de médicaments au retour.

Le paludisme chimio-résistant évolue de manière sensible. Les pays infectés sont classés chaque année par l'OMS : Organisation Mondiale de la Santé en trois groupes. Les changements de traitement d'une année sur l'autre ou d'un pays à l'autre sont possibles.

Lors du séjour, il faut se prémunir contre les piqûres, susceptibles de transmettre d'autres maladies graves, voire mortelles, comme la fièvre jaune, la dengue.

- porter des vêtements clairs, couvrants et amples pour ne pas être piqué à travers le tissu, pantalon, chaussettes, chaussures fermées, chapeau sont recommandés.

- dormir dans une chambre aux fenêtres et portes closes, protéger le lit par une moustiquaire imprégnée de produits répulsifs

Voyage à l'étranger ?

- appliquer ces mêmes produits sur les parties découvertes du corps.

Au retour du voyage, on doit rester vigilant. L'incubation du paludisme dure de 7 à 20 jours. Les premiers signes d'alerte peuvent se confondre avec une grippe ou même passer inaperçus : les accès de fièvre ne surviennent que quelques semaines ou mois plus tard et l'arrivée de ces symptômes constitue une urgence médicale car dans les cas les plus sévères, le paludisme peut être mortel.

Michèle BRUN.

Présents : Mmes ALLEGRE M ;
LAMOUREUX C ; MARTIAL V ;
TONADRE M.
MM. CARLUIY R ; ISSERT M ; CICUT
G ; BRESSON J ; ALLE O ; MARIN N ;
MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL
F ; REY B ;
Absente : Madame AFFRE F
(procuration à BRESSON J)
Secrétaire de séance : MISSONNIER
Roger

Avant l'ouverture de la séance et après approbation du compte rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le vote des indemnités des adjoints.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance en évoquant le drame qui s'était déroulé la veille lors d'un conseil municipal à Nanterre et propose d'observer une minute de silence. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

I - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2001

La secrétaire donne lecture des comptes administratifs 2001 qui font apparaître les résultats suivants :

Budget général :

- Fonctionnement : 122 711,39 F
- Investissement : 638 666,89 F

Budget eau - assainissement :

- Fonctionnement : 163 716,18 F
- Investissement : 163 146,60 F

Budget Ordures Ménagères :

- Fonctionnement : 77 858,79 F
- Investissement : 70 685,55 F

Budget Funéraire :

- Fonctionnement : - 13 235,57 F
- Investissement : + 47 034 F

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire avant le vote ; le premier adjoint présente alors au Conseil Municipal, le compte administratif pour le vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces résultats.

II VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2002

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil et présente les budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

Budget général :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des quatre taxes, les recettes prévues permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.

- sec. fonctionnement : 772 165€
- sec. d'investissement : 437 406€

Budget eau - assainissement :

- sec. fonctionnement : 208 725 €
- sec. investissement : 437 406 €

Budget Ordures Ménagères :

- sec. fonctionnement : 11 870 €
- sec. investissement : 10 776 €

Budget Funéraire :

- sec. fonctionnement : 9 057 €
- sec. investissement : 9 560 €

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite les subventions accordées aux différentes associations. (en Euros)

<i>Sport Jeunesse Culture du Thaurac</i>	15 244.90
<i>Lyre St Bauzilloise</i>	762.25
<i>Lo Publiaire</i>	1 067.14
<i>Comité des Fêtes</i>	7 622.45
<i>Etoile Sportive</i>	4 268.57
<i>Le Sou des Ecoles Laïques</i>	1 829.39
<i>Ogec</i>	1 829.39
<i>Les Fins Pêcheurs</i>	609.80
<i>Foyer Rural</i>	609.80
<i>Joyeuse Pétanque</i>	609.80
<i>Les Amis des Beaux Arts</i>	609.80
<i>Biscan pas</i>	152.45
<i>Les Pétarelles</i>	152.45
<i>Anciens Combattants</i>	152.45
<i>St Hubert</i>	457.35
<i>Coordination gérontologique</i>	1 722.67
<i>Sports et Loisirs</i>	152.45
<i>Animation Culturelle</i>	4 573.47
<i>Deust Do it</i>	152.45
<i>Kaly Club</i>	182.94
<i>Free Style</i>	457.35
<i>Divers</i>	2 515.41
TOTAL :	45 734.71 €

Le Conseil approuve à l'unanimité, l'attribution de ces subventions.

III INDEMNITES DES ADJOINTS :

Les indemnités de fonction perçues par les adjoints ont été revalorisées par la loi 2002-276 du 27/02/02 relative à la démocratie de proximité. Ces indemnités sont désormais déterminées conformément au barème spécifique fixé par l'article L 2123 24 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et 6 abstentions (Mme TONADRE, Monsieur MARIN et les 4 adjoints) accepte ces nouveaux taux qui seront applicables à compter du 1^{er} avril 2002.

IV SENTIERS DE RANDONNEE :

La communauté de Communes souhaite prendre en charge la réalisation de sentiers de randonnée, le but étant à terme de pouvoir relier toutes les communes de la communauté par un sentier.

L'intérêt touristique d'un tel réseau est évoqué. Il est impératif que toutes les communes soient représentées au sein du groupe de travail et que le recensement des sentiers existants soit fait.

Monsieur Dominique OLIVIER est désigné pour cette tâche.

V CINEMA " ARC EN CIEL " :

Le cinéma " Arc en Ciel " de Ganges est fermé depuis juin 2001. Cette salle, la seule du canton de Ganges, présente un grand intérêt culturel et social. Compte tenu de la carence du secteur privé, la communauté de communes est d'accord pour acheter les murs et le fond et rendre ainsi possible la reprise de l'exploitation. Il faut, auparavant, que les communes décident de l'intérêt communautaire de cette opération. Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord sur cette décision.

VI DISSOLUTION DU SIVOM DE LA HAUTE VALLEE :

Les délégués du SIVOM de la Haute Vallée se sont prononcés pour la dissolution du SIVOM de la Haute Vallée en définissant les conditions de partage de l'actif et du passif. En effet, le SIVOM n'a plus de raison d'être avec la création de la Communauté de Communes.

Il convient maintenant que chaque conseil municipal confirme cette décision.

Le conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

VII LAGUNAGE :

Le litige qui oppose la commune au maître d'œuvre de la réalisation du lagunage (la D.D.E.) n'est toujours pas réglé, et devant l'impossibilité de trouver un accord amiable, Monsieur le Maire propose de saisir le tribunal pour un référé expertise. Pour cela il convient de choisir un avocat, sachant que GROUPAMA peut couvrir les frais d'avocat.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de saisir le tribunal pour un référé expertise et autorise le maire à choisir un avocat.

VIII LA COSTE :

La décision avait été prise de consolider le mur de soutènement du Chemin de la Coste, qui servait d'assise au calvaire, ce dernier menaçant de s'effondrer..

L'entreprise BARRAL qui avait été désignée pour effectuer ces travaux, a été contrainte par Monsieur JAURE de les stopper.

Devant les difficultés à trouver un accord avec ce dernier, Monsieur le Maire

propose de saisir le Préfet afin d'obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux.
Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette décision et demande à Monsieur le Maire de tout mettre en œuvre dans les

meilleurs délais pour la réalisation de ce travail.

22 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE St BAUZILLE

17 mai 2002 à 21h

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; MARTIAL V ; TONADRE M.
MM. CARLUY R ; ISSERT M ; BRESSON J ; ALLE O ; MARIN N ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; REY B ;

Absents excusés : LAMOUREUX C (procuration à BRESSON J)
CICUT G (procuration à R. CARLUY)

Absent : REBOUL F

I DELEGATION SPECIALE A UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Compte tenu du travail effectué par Monsieur Roger MISSONNIER dans la gestion du service eau - assainissement, ainsi que dans le domaine de la sécurité des bâtiments communaux, Monsieur le Maire a décidé de lui attribuer une délégation spéciale.

L'article L 2123-24 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que les conseillers municipaux auxquels la mairie délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité votée par le Conseil Municipal. Cette indemnité doit s'inscrire dans l'enveloppe constituée par le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints. Pour que cette indemnité ne soit pas une charge supplémentaire pour la commune, le maire et les adjoints proposent qu'elle soit déduite de leur propre indemnité.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition et attribue une indemnité de 400 euros à Monsieur MISSONNIER.

Cette somme sera obtenue par le prélèvement d'une somme de 100 euros sur l'indemnité du maire et de 75 euros

sur l'indemnité de chacun des adjoints.

II OPERATION FACADES :

Monsieur le Maire expose que la convention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de la communauté de Communes prévoit pour la commune, l'attribution d'une aide communale à la réhabilitation des façades et au conventionnement ANAH. Il convient d'approuver le contenu du règlement relatif à cette aide, les sommes nécessaires ayant été prévues au budget primitif.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce règlement.

III FINANCEMENT POUR CREATION DE VOIES NOUVELLES ET RESEAUX :

La nouvelle loi SRU permet la mise en place d'un nouveau dispositif de participation pour le financement de l'aménagement et l'équipement de voies nécessaires au développement du village.

Le coût de cet aménagement peut être mis à la charge de tous les propriétaires de terrain que cette voie rendra constructible sur une profondeur de 80 mètres. Les dépenses pouvant donner lieu à participation sont :

- les frais d'acquisition de terrain
- le coût des voies proprement dites
- les études et frais financiers
- les réseaux : assainissement, eaux usées et pluvial, eau potable
- électricité
- éclairage public.

Le conseil, à l'unanimité, décide de procéder à l'étude approfondie de cette

possibilité nouvelle de financement et va réaliser des exemples chiffrés.

IV MAITRISE D'ŒUVRE – DEMOLITION ANCIENNE STATION EPURATION :

Monsieur le Maire rappelle qu'au mois de mars 2002, la commune avait saisi la DDE pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ancienne station d'épuration.

Le montant de la mission s'élèverait à 3568.27 euros T.T.C.

Le Conseil décide de différer cette étude.

V PERIMETRE DU FUTUR PAYS :

Monsieur le Maire expose :

(*) Lire : *Délibération identique adoptée par les trois Communes page 27.*

VI CESSIONS DE PARCELLES:

Monsieur le Maire expose :

Lors de la création du lotissement " Le Rieutor " il y a trente ans, les parcelles n° 1586 et 1587 constituant la voie d'accès n'ont pas été incluses dans la vente des lots. De ce fait, ces parcelles appartiennent toujours au constructeur qui propose de les céder gratuitement à la commune afin qu'elles soient intégrées au domaine communal.

Le Conseil,

- ACCEPTE l'intégration de ces parcelles dans le domaine communal par une cession gratuite.

- AUTORISE le maire à signer les actes nécessaires à ce transfert.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

le vendredi 29 Mars 2002 à 21h

Présents Mrs CHAFIOL G., CAZALET E., CLAUDE G., APARISI H., LEBON C., PONS N.
Mmes LEONARD A.M., THARAUD L., SEBASTIA M

Absente excusée : Mme ANTHAMATTEN A.M

01 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Mr CAZALET, adjoint aux finances présente le compte administratif 2001.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 1 144 450.16 Francs
Recettes = 1 790 059.60 Francs

Solde = Excédent = + 645 609.44 F

INVESTISSEMENT

Dépenses = 2 734 507.47 Francs
Recettes = 1 835 372.85 Francs

Solde = Déficit = - 899 134.62 F

Résultat de l'exercice =

déficit de - 253 525.18 Francs

Compte tenu :

Du Résultat de clôture de l'année 2000 =

+ 886 945.64 Francs
De la part affectée à l'Investissement =
+ 456 177.00 Francs

Du Résultat de l'exercice 2001

= - 253 525.18 Francs
Le résultat total de clôture pour l'année 2001 est un excédent de 177 243.46 Francs

Après examen des comptes, monsieur le maire sort de la salle et le conseil procède au vote .

Le compte administratif 2001 est

approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2001

Mr CAZALET expose au conseil que la section de fonctionnement présente un excédent de 645609.44 Francs et qu'il y a lieu de compenser le déficit d'Investissement de -468366.62 Francs dû au fait que les subventions attendues n'ont pas été encaissées cette année et qu'il a fallu acheter un camion neuf pour remplacer celui qui a été volé le 27/02/2001

Il propose donc d'affecter la somme de 645606 Francs soit 98422 Euros au compte 1068

"Affectation du résultat"

Après délibération, le conseil approuve.

02 VOTE DES TAXES

Mr le maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2002

Après délibération, le conseil approuve

et fixe les montants suivants :

Taxe d'habitation 2%

Taxe sur le Foncier Bâti 4%

Taxe sur le Foncier non Bâti 6.11%

Taxe professionnelle 2.40%

Produit attendu 5069 euros

03 B.P 2002-

Mr CAZALET présente les propositions du budget primitif 2002 et les soumet à l'approbation du conseil.

Section de fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 227 702 E

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes = 582 148 E

Le budget est adopté par 10 voix pour

04: SUBVENTIONS 2002-

MR le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer les montants alloués chaque année aux associations Après délibération, le conseil décide d'attribuer les montants suivants pris sur le compte 65748 " subventions de fonctionnement aux organismes privés "

Comité des Fêtes de MONTOLIEU

3125 € 20500 F

Concours mathématiques

Collège de Ganges 31 € 203 F

La Lyre ST BAUZILLOISE

61 € 400 F

A.S.C.J. du THAURAC

1143 € 7498 F

Sou des Ecoles laïques

457 € 2800 F

Lou Publière ST BAUZELENC

152 € 1000 F

Ecole Onnisports SERANNE

228 € 1495 F

Association Archéologique Devèze

305 € 2000 F

Association gérontologique

161 € 1056 F

Berges ST BAUZILLE

457 € 2998 F

05 DISSOLUTION DU SIVOM DE LA HAUTE VALLEE DE L'HERAULT

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de dissolution du SIVOM résultant des travaux de la commission de dissolution qui s'est réunie le 3 Octobre 2001 afin de statuer sur cette question et voté par délibération du SIVOM du 14 mars 2002 Il a été conclu :

1 - Que le partage serait réalisé au prorata des habitants des deux cantons .

2 - Que la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises reprendrait le patrimoine immobilier du SIVOM , celui-ci étant en totalité situé sur son territoire .

3 - Qu'à ce titre, c'est cette communauté qui reprendrait le passif lié à ces immobilisations ainsi que les engagements qui y sont liés : contrats de locations, d'entretien ... Une évaluation des domaines a été réalisée afin d'estimer la valeur de partage de la maison des entreprises. Ce bâtiment étant achevé depuis plus de cinq ans, la valeur d'actif ne pouvait servir de base de calcul. De même que l'atelier relais loué à l'entreprise Nicolas, c'est la valeur résiduelle qui a été prise en considération (prix des travaux moins subventions) car c'est elle qui a servi de base au calcul de l'emprunt et du loyer correspondant

4 - Que la Communauté Séranne Pic St loup se verrait allouer pour représenter sa part l'équivalent en solde budgétaire.

D'où le tableau de partage ci- joint dont les montants seront définitivement validés par l'établissement du compte de Gestion 2001 du receveur (en euro)

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- Approuve la dissolution du SIVOM de la Haute Vallée de l'Hérault

- Approuve les conditions de partage de l'actif et du passif du SIVOM comme résumé dans le tableau qui restera annexé au présent compte rendu

C/ SIICTOM

La décision est reportée à une date ultérieure

06 LE POINT SUR LE PLU

Mr le maire rend compte du porté à connaissance de l'Etat .Il informe qu'une réunion de groupe de suivi composée de Mme LEONARD , Mrs CLAUDE., PONS et CAZALET (à laquelle peut se joindre tout conseiller) aura lieu le 8 Avril 2002 en présence de Monsieur CHAUVIERE

(D.D.A) sur la question de l'assainissement .

Monsieur le maire rappelle que l'on risque d'être contraint de n'urbaniser que les zones desservies par un assainissement collectif ; d'où l'importance de cette réunion .

07 D.U.P

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par une déclaration d'intention d'aliéner en date du 12/03/2002, Monsieur Damien MOREIRA et Mademoiselle Katia MOREIRA nous ont informé de leur intention de vendre l'immeuble cadastré section A n° 155,355 et 356 d'une contenance de 22a 37 ca , au lieu-dit "La Vielle", sis sur le territoire de notre commune .

Les parcelles en cause, de par leur situation et leur configuration, présentent un intérêt indéniable pour l'aménagement de gîtes ruraux .

Aussi, compte tenu de l'intérêt que présente cet immeuble, comme le montre le rapport exposé, dans le cadre du développement du tourisme,

Il vous est proposé :

* de préempter cet immeuble au prix de 7622.45 € (sept mille six cent vingt – deux euros et quarante cinq cts)

* d'imputer la dépense au chapitre 2111.911

* de dire que cette acquisition est exonérée des droits d'Impôts d'Etat en application des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts , modifié par l'article 21.1.1 de la loi n° 82-1126 du 29 Décembre 1982 portant Loi de Finances 1983.

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Où l'exposé du maire, le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

08 ADHESION AU SIICTOM DES COMMUNES DE AGONES , ST BAUZILLE DU PUTOIS, GORNIES ET CAZILHAC

Le maire présente les demandes d'adhésion au SIICTOM des communes de AGONES, ST BAUZILLE DU PUTOIS., CAZILHAC et GORNIES Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes concernées .

Absents excusés : Mr CORVEZ M.
Mmes ANTHAMATTEN AM . THARAUD
L. et SEBASTIA M

1/ Choix d'adhésion à un pays : Cévennes Hauts Plateaux ou Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault

Il est rappelé que le conseil municipal avait demandé à monsieur le maire d'insister pour une adhésion au Pays Cévennes et Hauts Plateaux. Suite à cela, monsieur le Maire expose:

(*) Lire : *Délibération identique adoptée par les trois Communes page 27.*

2/ Bail CORRIGLIANO / Commune

Monsieur le maire informe que le compromis de vente avec Mr Corrigliano a été signé sous condition suspensive du permis de construire agricole .

Monsieur le Maire propose de louer par un bail rural de neuf ans à Monsieur CORRIGLIANO Patrick afin qu'il puisse réaliser le projet étudié sur la propriété de "Bruyère".

Le bail porterait sur les parcelles cadastrées Section D numéro 318 pour une superficie de 4715 m2 et numéro 321 pour une superficie de 15202 m2, soit un total de 19917 m2

Après délibération, à l'unanimité, le conseil:

Approuve la proposition de location
- Autorise monsieur le maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du bail

3/ Revalorisation des indemnités des adjoints

Monsieur le maire expose que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 article 81 modifiant l'article L 2123-24 du CGCT) relative à la Démocratie de proximité permet la revalorisation du barème indemnitaire des adjoints

Leur rémunération serait ainsi basée sur l'indice terminal de la fonction publique, soit pour notre commune (qui compte moins de 500 habitants), 6,6 % de l'indice 1015.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil:

Approuve la proposition de revalorisation

- Décide que l'indemnité de chaque adjoint au maire, à savoir,

- Madame LEONARD Anne- Marie, premier adjoint

- Monsieur LEBON Cédric, second adjoint

- Monsieur CAZALET Eric, troisième adjoint

Sera calculée, à compter du 1^{er} mars 2002, sur la base de 6,6 % de l'indice 1015(soit à ce jour, 235.10 € bruts par mois)

Ces montants seront imputés à l'article 6531 "indemnités des élus"

4/ Dissolution du SICTOM

Une discussion s'engage. Le but de cette dissolution est lié uniquement aux besoins d'augmenter les ressources de la communauté de communes et pour cela demande l'exclusion de la commune de SUMENE .Le conseil municipal regrette le départ forcé d'une commune adhérente depuis le début d'autant plus que dans l'avenir nous voulons créer un pays avec le haut

S'ensuit le vote :4 voix pour et 3 abstentions

5/ Point sur le PLU

Les conseillers présents lors de la dernière réunion du groupe de travail exposent le problème de l'assainissement de la zone constructible. Comme vous pouvez le penser, seules dans l'immédiat pourra être urbanisée une partie des terrains raccordés à l'assainissement collectif

Les autres parcelles devront attendre la création d'un réseau d'assainissement. Malgré cela , les terrains raccordables semblent permettre un développement suffisant pour les dix années à venir .

Le maire informe que le groupe de travail va pouvoir se pencher sur le zonage après la réunion du 3 Juin 2002 concernant la problématique agricole

Ils rappellent l'importance que les différentes études (hydrauliques, protection du Castellas, protection du

captage) se réalisent très rapidement afin de ne pas retarder l'élaboration du PLU

Etude hydraulique

Mr le maire propose l'offre de la DDE pour l'assistance à une maîtrise d'ouvrage portant sur l'étude hydraulique pour la délimitation des zones inondables

Le montant de l'étude s'élève à 932.88€ TTC.

Le conseil après délibération approuve cette maîtrise d'ouvrage et autorise le maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

6/ Cinéma de Ganges

Monsieur le Maire expose:

Le cinéma "Arc en Ciel " de Ganges est fermé depuis Juin 2001. Cette salle, la seule du Canton de Ganges présente un intérêt culturel et social et concerne tous les habitants du secteur et au-delà.

Compte tenu de la carence du secteur privé, la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises est d'accord pour acheter les murs et le fond et rendre ainsi possible la reprise de l'exploitation.

Le Conseil:

- OUI l'exposé et après avoir délibéré,
- DECIDE de l'intérêt communautaire de l'opération achat du cinéma "Arc en Ciel " de Ganges par la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises

7/ MNS QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur les candidatures au poste de Maitre Nageur Sauveteur pour la saison 2002-

Compte tenu du passage aux 35 heures, la piscine sera fermée quatre matinées par semaine

Monsieur le maire est autorisé à signer un contrat d'embauche avec Monsieur TOULZA Max

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Présents :J. CAUSSE, M. MARTIAL, E. PETRIS, S. GRANIER, H. POISSON Ch. TRICOU A. BERTRAND Ph. LAMOUREUX E. BOURGET, CAIZERGUES M.J

Absente et excusée Mme ESPARCEL M. Ch. qui donne pouvoir à Monsieur CAUSSE J.

Mme POISSON est nommée secrétaire

de séance

Compte Administratif 2001

commune :

Monsieur le Maire fait donner lecture des résultats de l'exercice 2001 qui sont les suivants :

fonctionnement : excédent de l'exercice : 10 833.97 F excédent cumulé : 124

960.23 F

soit environ 19 050 euros.

investissement : excédent de l'exercice :

95 902.93 F excédent cumulé : 408

749.72 F

soit environ 62 313. euros.

Après avoir passé en détail les différents chapitres et articles du compte administratif, Monsieur le Maire s'étant

retiré, le conseil municipal approuve le compte administratif présenté par Monsieur le Maire et le compte de gestion égal en tous points au compte administratif, tel que présenté par Mme le Receveur Municipal.

Affectation des résultats :

le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante : 5 000 euros sont affectés au compte 1068, le solde restant est reporté au compte 002.

Service AEP

Le compte administratif présente les résultats suivants :

fonctionnement : excédent de l'exercice : 82 516.14 F excédent cumulé : 96 386.59 F soit environ 14 694 euros
investissement : excédent de l'exercice : 3 783.48 F excédent cumulé : 47 751.37 F soit environ 7 279 euros.

Après avoir détaillé les chapitres et articles, Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté par M. Le Maire et adopte le compte de gestion présenté par Mme le Receveur Municipal.

Affectation des résultats

l'intégralité de l'excédent de fonctionnement est viré au compte 1068.

CCAS

le compte administratif dégage les résultats suivants :

fonctionnement : excédent d'exercice de 2 000 F et un excédent cumulé de 6 955 F soit : 1060 euros environ.

Le conseil d'administration approuve le compte administratif et le compte de gestion.

Affectation des résultats

l'excédent est intégralement reporté au compte 02

taux des taxes locales

le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la variation des taux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les taux de manière uniforme de 5 % et adopte les taux suivants :

Taxe d'habitation : 3.27 %
foncier bâti : 4.90 %
foncier non bâti : 23.68 %
taxe professionnelle : 5.28 %

participations

le Conseil Municipal décide de participer de la manière suivante

voyages d'étude : 40 euros par enfant et par an pour toute action dépassant 60 euros

centre aéré : 6 euros par journée/enfant

colonies : 6 euros par jour/enfant

participation au fonctionnement des écoles privées : 230 euros par élève.

Contrat éducatif local

Le conseil municipal débat longuement sur la nécessité de maintenir notre participation à ce type d'activité. Ce problème doit être étudié en profondeur. Afin de préserver l'avenir, le conseil municipal demande de dénoncer ce

contrat dès maintenant, pour éviter de repartir automatiquement sur une nouvelle période de 3 ans sans étude préalable.

BUDGET PRIMITIF

Commune

Monsieur le Maire fait donner lecture du détail des propositions pour le budget primitif en 2002 qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

fonctionnement : 71 420 euros

investissements : 95 303 euros

Le conseil Municipal après en avoir débattu, adopte à l'unanimité le budget primitif tel que présenté par Monsieur le Maire

Service d'eau potable

le conseil Municipal adopte à l'unanimité de budget primitif du service AEP qui s'équilibre en recettes et dépenses de la manière suivante :

fonctionnement : 5 223 euros

investissements : 24 547 euros

ccas

le budget primitif est adopté à l'unanimité avec l'équilibre suivant en dépenses et recettes :

fonctionnement 1060 euros.

Affaire Gordon PEARCE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du repreneur éventuel de l'affaire Gordon Pearce sur le terrain de Roland Gay à Valrac.

Il rappelle qu'une autorisation avait été donnée exclusivement pour une période de trois mois à M. Pearce pour l'exercice d'une activité de restauration rapide avec un matériel amovible. Cette autorisation était assortie de conditions particulières sur le stationnement et la fermeture de l'activité à 22 h.

M. Pearce, désireux de céder son affaire et le droit au bail qu'il a souscrit auprès de R. GAY, insiste pour obtenir une autorisation définitive.

Renseignements pris auprès de M. PICHET, il s'avère que ce type d'activité, s'il ne présente pas d'inconvénient au niveau du P.P.R.I., est par contre incompatible avec la zone NC du Pos, dans laquelle est situé le terrain.

Par ailleurs, le poste de relevage du système d'assainissement collectif doit être installé dans ce secteur.

Le Conseil municipal se montre par ailleurs soucieux de préserver la rentabilité de ce terrain pour M. GAY et recherche toutes les solutions possibles pour y parvenir.

Après un long débat, le conseil municipal est appelé à voter. Mme GRANIER propose que pour toute décision concernant un habitant de la commune, le vote ait lieu à bulletin secret.

M. Michel MARTIAL refuse le vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix, (M. Michel MARTIAL), devant les contraintes imposées par le Plan d'Occupation des sols, refuse de renouveler l'autorisation d'exploitation d'une activité de restauration rapide sur ce terrain, et demande que le cabanon actuellement en place soit enlevé.

Mission de Maîtrise d'oeuvre Assainissement

Offre de Service DDE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de maîtrise d'oeuvre pour l'assainissement. Il rappelle que le Conseil municipal avait déjà demandé le concours de ce service pour cette prestation qui a déjà bien avancé le projet. Le Conseil Municipal accepte la proposition de la DDE qui s'élève à 56 672.46 euros.

Sivom de la haute Vallée de l'Hérault - dissolution

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de dissolution du Sivom résultant des travaux de la commission de dissolution qui s'est réunie le 3 octobre 2001 afin de statuer sur cette question et voté par délibération du SIVOM du 14 mars 2002. Il a été conclu

1 que le partage serait réalisé au prorata des habitants des deux cantons

2 que la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises reprendrait le patrimoine immobilier du SIVOM, celui-ci étant, en totalité, situé sur son territoire.

3. Qu'à ce titre c'est la communauté qui reprendrait le passif lié à ces immobilisations ainsi que les engagements qui y sont liés : contrats de location, d'entretien etc.

Une évaluation des domaines a été réalisée afin d'estimer la valeur de partage de la maison des entreprises, ce bâtiment étant achevé depuis plus de cinq ans, la valeur d'actif ne pouvait servir de base de calcul. De même pour l'atelier relais loué à l'entreprise Nicolas, c'est la valeur résiduelle qui a été prise en considération (prix des travaux moins subventions) car c'est elle qui a servi de base au calcul de l'emprunt et du loyer correspondant.

4. Que la Communauté Seranne Pic Saint Loup se verrait allouer pour représenter sa part l'équivalent en solde budgétaire.

Il s'en suit le tableau de partage joint à la présente délibération, dont les montants seront définitivement validés par l'établissement du compte de gestion 2001 du Receveur en euros.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :
approuve la dissolution du SIVOM de la Haute Vallée de l'Hérault
approuve les conditions de partage de l'actif et du passif du SIVOM comme résumé dans le tableau joint.

Barrage de la Vernède

une association s'est créée pour la sauvegarde de ce barrage. Monsieur le Maire fait part de la convocation que nous avons reçue pour participer à une réunion dans ce sens.

Acquisitions

terrain BRUN :

Monsieur le Maire indique que le dossier est en cours de clôture. Nous avons reçu le projet d'acte de vente sur les bases déterminées par le conseil municipal.

Proposition de Mme DESPERIES

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme DESPERIES répondant à notre proposition d'achat sur les mêmes bases que pour le terrain de M. BRUN soit 1.52 euros le m².

M. Le Maire s'est également rapproché des co-héritiers qui désireraient voir notre proposition revue à la hausse. Le Conseil municipal décide de ne pas

donner suite.

Pays

Monsieur Pétris est amené à faire un bref historique des démarches entreprises pour l'adhésion à un périmètre de pays. Une réunion spéciale doit être programmée afin de permettre au conseil municipal de se décider en toute connaissance de cause sur ce problème important qui engage l'avenir de notre canton.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'AGONES

le 13 juin 2002 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL, E. PETRIS, S. GRANIER, H. POISSON
A. BERTRAND Ph. LAMOUREUX E. BOURGET,

Absente et excusée Mme

CAIZERGUES M.J qui donne pouvoir à Monsieur CAUSSE J. P. TRICOU rejoint la séance à 19 h
Mme POISSON est nommée secrétaire de séance

Centre de loisirs

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'Association Sport Culture Jeunesse du Thaurac concernant la participation de la commune aux activités du centre de loisir. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur des sommes allouées aux autres centres de Loisirs, soit 6 euros par jour/enfant. Le montant sera réglé à l'Association sur présentation d'un récapitulatif détaillé et nominatif en fin de saison, comme pour les autres structures.

Eclairage public

Route de Brissac

Monsieur le Maire fait état des démarches qu'il a entreprises auprès de la SLA pour rajouter une lampe d'éclairage public sur la route de Brissac. Pour ce faire, il faut rajouter du câble et une lampe au niveau des trois villas nouvelles (utilisation d'un poteau déjà en place). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Valrac le Haut

Il est également demandé d'installer une nouvelle lampe au niveau de Mme Galtier. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

M. TRICOU rejoint la séance.

Conteneur des ordures ménagères.

Le conteneur de Valrac se retrouve souvent dans la vigne sous l'action du

vent. Il est décidé de la déplacer au niveau du panneau d'affichage.

Affaire GAY André

Monsieur le Maire fait état des échanges établis avec la famille GAY VERDIER pour l'aménagement du tournant du chemin de service en direction des habitations Bourget, Arnaud, Iskender. Les propriétaires seraient disposés à céder le terrain nécessaire sous réserve que la commune prenne en charge la consolidation du chemin soit par un mur soit par un talus. La discussion reste ouverte. Une première estimation fait état de 9 000 euros pour l'ensemble du projet. Il pourrait être financé par le programme Voirie-Patrimoine.

Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de J.P. GAY demandant que Valfleury soit englobé dans les zones desservies par le réseau d'assainissement public ce qui était prévu lors du premier projet et qui n'apparaît plus sur le deuxième projet.

Subventions Conseil Général

Monsieur le Maire fait état de la réponse du Conseil Général concernant le financement des travaux du presbytère. Le montant subventionnable retenu par le Conseil Général est très faible par rapport au coût global des travaux. Monsieur Rigaud doit faire une nouvelle intervention.

Pour ce qui est de l'avancement du dossier de demande de subvention pour l'assainissement, il semblerait que notre projet soit reporté à l'année prochaine. Monsieur Pétris doit rencontrer les héritiers Labbé pour obtenir l'autorisation de passage des canalisations de l'assainissement sur leur propriété.

Projet de Pays

Monsieur le Maire donne la parole à M.

PETRIS qui rappelle ce qu'est la notion de pays et fait un historique de toutes les réunions qui ont eu lieu concernant le choix d'un périmètre d'étude que ce soit le Pays Cévennes Hauts Plateaux ou le Pays Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault.

() Lire : Délibération identique adoptée par les trois Communes page 27.*

Dans la poursuite de cette délibération, Monsieur Bourget fait connaître qu'un groupe de réflexion s'est constitué sous l'impulsion de l'Association ATAC pour informer la population.

Déclassement de chemin (indivision Durand/Cicut)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'indivision Durand/Cicut concernant

le déclassement du chemin partant du chemin Départemental 108 pour aboutir à la parcelle B 233. En effet, ce chemin dessert uniquement les propriétés de l'indivision DURAND/CICUT (parcelles B 231, 232, 233, 234, 235 et 237), ainsi que la parcelle B 227 appartenant à M. GAY Roland.

La demande de déclassement est signée conjointement des membres de l'Indivision Durand-Cicut et de M. GAY Roland.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder au déclassement du chemin issu de la voie départementale 108 pour aboutir aux parcelles B 227 et 233

- dit que tous les frais seront à la charge de l'indivision Durand-Cicut

- le déclassement étant soumis à enquête publique, demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir nommer un commissaire enquêteur pour cette affaire

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents propres à mener l'affaire à son terme.

Monsieur Pétris se déclare favorable à ce que certains chemins soient déclassés. Il fait remarquer toutefois que le déclassement lui avait été refusé en ce qui concerne le chemin qui longe sa propriété. Il lui est répondu que, dans ce cas précis, il convient d'attendre le résultat des actions engagées auprès du Tribunal avant de statuer sur le devenir de cette voie.

Le Conseil Municipal souhaite établir une règle de base commune à la gestion des chemins sur le territoire. Ce problème doit fait l'objet d'une réflexion approfondie.

Révision du Pos

Dans le cadre du développement de la commune, il est également important de réfléchir sur l'évolution du Pos, en tenant compte notamment des nouvelles données engendrées par l'inclusion de l'assainissement collectif. Une réunion spécifique doit être consacrée à ce sujet. Monsieur le Maire donne également lecture du courrier de l'Indivision Durand/Cicut demandant que la parcelle B 234 soit incluse dans la zone constructible du Pos, lors de la prochaine révision. Le Conseil Municipal prend acte de cette demande.

Droit de Prémption

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la décision de vente entre Mme Galtier et M. Bourget. Le Conseil ne fait pas

prémption.

Par ailleurs, dans un souci de conservation naturelle des berges de l'Hérault, le Conseil municipal décide d'exercer son droit de prémption, dans la mesure de ses possibilités financières, à chaque vente de terrain situé en bordure de l'Hérault, sur le territoire de la commune.

Symtoma : colonnes de tri volontaire

Monsieur le Maire rappelle que, par suite de notre adhésion au Siictom, nous devenons de fait membres du Symtoma. Cet organisme va implanter sur toutes les communes des colonnes de tri volontaire destinées à récupérer les plastiques, métaux, verre et papiers-cartons.

Le coût de chaque implantation est d'environ 5350 euros subventionné à 70 %. Il a été obtenu que les communes ne paieraient que la solde après subvention. Par contre, elles ont à leur charge la construction des socles (St Bauzille a accepté de réaliser celui d'Agonès). Il reste à choisir l'emplacement, en relation avec les services du Symtoma. Par ailleurs, il convient de résilier le contrat qui nous lie avec la verrerie du Languedoc pour le ramassage des verres.

SMEEDH

Redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux d'électricité

Monsieur le Maire indique que le décret 2002-409 du 26 mars 2002 instaure une redevance significative pour l'occupation du domaine public par les réseaux de transport et de distribution d'électricité. Il est décidé d'appliquer le plafond retenu pour les communes de moins de 2000 habitants soit 153 euros pour le calcul de cette redevance.

Natura 2000

Monsieur le Maire fait connaître aux membres intéressés la procédure à suivre par les propriétaires pour obtenir les renseignements sur le classement éventuel de leurs parcelles dans le site Natura 2000.

Embauche d'un CES

Monsieur Pétris revient sur le fait que certains travaux sont à réaliser sur la commune. Pourquoi ne pas embaucher un CES ? La difficulté réside dans le fait qu'un CES doit être sous la surveillance d'un responsable. Par ailleurs, il n'y a sur la commune, ni matériel, ni structure propice à cette embauche. Une autre solution consisterait à donner les travaux en régie. Le problème reste à l'étude. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h

(*) Délibération identique adoptée par les trois Communes (Agonès, Montoulieu, St Bauzille de Putois) concernant le choix d'adhésion à un pays

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (Loi VOYNET) du 25 Juin 1999 portant modification de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (Loi PASQUA) stipule, dans son article 25, qu'un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale a vocation à former un Pays.

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises, malgré l'adhésion par le SIVOM EN 1996, AU Pays de préfiguration Ganges / Le Vigan, a souhaité participer à deux périmètres d'étude et de rédaction de charte, avant de décider d'adhérer soit :

- au Pays des Cévennes et Hauts Plateaux
- soit au Pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault

- Cette initiative en soi louable vient de s'avérer négative car la Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CRADT), réunie le 18 mars 2002 a ajourné la reconnaissance du périmètre d'étude du Pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault et a reconnu le périmètre d'étude du

Pays Cévennes et Hauts Plateaux.

- Considérant que la poursuite de l'étude en cours sur le projet de pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault ne nous apportera pas d'éléments nouveaux susceptibles de compléter notre information.

- Considérant que le périmètre de ce projet de Pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault doit être modifié en raison du refus d'acceptation par la CRADT et devant l'incertitude de nouvelles limites géographiques de ce nouveau territoire.

- Considérant que la population de nos communes est traditionnellement et économiquement plus orientée vers le Pays des Cévennes et Hauts Plateaux, notamment par plusieurs réalisations en cours, telles que les pôles médicaux, scolaires et traitement des ordures ménagères.

- Considérant que l'adhésion au Pays Cévennes et Hauts Plateaux nous place dans le périmètre reconnu zonage européen objectif 2

- Considérant que notre identité cantonale s'identifie davantage au monde rural qu'au territoire péri-urbain du Pays Pic St Loup

haute Vallée de l'Hérault

- Considérant que tout retard pris dans la décision d'adhésion fait courir le risque :

- * de perdre les attributions budgétaires prévues dans le cadre des contrats d'objectifs en 2002 et 2003

- * de ne pas pouvoir participer à l'élaboration de la charte du territoire du Pays Cévennes et Hauts Plateaux ainsi qu'à la programmation des actions retenues dans les années à venir. Il devient urgent de prendre une délibération qui fixe définitivement notre choix.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après délibération, se prononce à l'unanimité :

- Pour une adhésion définitive au Pays Cévennes et Hauts Plateaux

- Mandate ses délégués à la communauté de Communes des Cévennes Gangeoises de prendre une délibération qui fixe notre adhésion définitive au Pays Cévennes et Hauts Plateaux, en demandant à la CDCI du Gard d'inclure notre Communauté de Communes dans le périmètre d'étude du Pays Cévennes et Hauts Plateaux

**Débat d'Orientation
Budgétaire**

La Communauté de communes comportant plus de 3500 habitants a l'obligation conformément à l'art. 2312-1 du code général des collectivités territoriales de réaliser dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

L'exécution du budget de l'année 2001 a été satisfaisant. Néanmoins le passage à l'Euro au premier janvier 2002 a perturbé la fin de l'année comptable 2001 en arrêtant toutes les opérations au 15 décembre 2001 et supprimant la journée complémentaire. Ceci explique la non-réalisation de certaines dépenses et recettes et en conséquence leur report en 2002.

La section de fonctionnement 2001 s'équilibrait en dépenses et en recettes à 7 703 620 F. Les dépenses ont été réalisées pour 6 903 125 F soit moins 800 494 F et les recettes perçues sont de 8 126 930 F soit plus 423 310 F. La section de fonctionnement est donc en excédent de 1 223 804 F.

La section d'investissement 2001 équilibrée en dépenses et recettes à 6 071 770 F a été réalisé à hauteur de 5 497 751 F en dépenses et 4 945 746 F en recettes soit un déficit

2001 de 552 005 F ce qui ajouté au déficit reporté de 2000 soit 903 439 F donne un déficit cumulé de 1 455 445 F. Compte tenu des recettes certaines et des dépenses engagées le besoin de financement de la section d'investissement s'établi en réalité à 522 668 F.

En ce qui concerne les prévisions 2002 le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à environ 8 127 000 F soit en augmentation de 5,46 %. En dépenses concourent à cette augmentation : les charges à caractère général - achat repas cantine, frais d'énergie et d'entretien des écoles (extension de l'école du Thaurac), suivi-animation de l'OPAH études (St Etienne Issensac - filature Laroque - Gorniers - Fesquet - TPU), les fournitures scolaires ; les charges de personnel - compte tenu de la titularisation de 2 agents à temps non complet, du passage au 35 heures et du glissement d'agents de l'Ircantec à la CNRACL ; les autres charges avec l'augmentation des subventions aux amicales et coopératives scolaires ; les charges financières sont en diminution. En recettes, la DGF 2002 devrait rester stable mais nous bénéficions d'un rappel de l'année 2000 pour 244 000 F. Les dotations et subventions tant du département que de l'Etat

(Fesquet-CEC-OPAH) sont en augmentation. Nous procédons également à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2001 (323 000 F). La fiscalité additionnelle est prévue pour un montant de 4 920 000 F sans augmentation des taux. En ce qui concerne le budget d'investissement, il est prévu en équilibre à 7 256 677 F soit en augmentation d'environ 722 000 F (+11,05 %) par rapport à 2001. Opérations prévues à ce titre, l'extension de la cantine et la réalisation de deux classes supplémentaires à l'école primaire de Ganges, des acquisitions de mobilier scolaire, la poursuite du programme d'informatisation des écoles, la 2^{ème} tranche des jeux de cour de l'école maternelle de Ganges, l'acquisition et les travaux du cinéma " Arc-en-Ciel ", les premières études pour la réhabilitation /reconstruction de l'école de Brissac et le projet d'aménagement piétonnier du Castellans de Montoulieu. Dans le budget annexe soumis à la TVA, figure le projet d'ateliers relais situé sur la ZAE des Broues. Ce projet sera revu à la baisse compte tenu des derniers éléments d'information émanant des entreprises.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du jeudi 28 mars 2002 à 20 h 30

Monsieur le Président avant d'aborder l'ordre du jour rappelle les tragiques événements qui se sont déroulés au conseil municipal de la ville de Nanterre. Il propose au Conseil d'observer une minute de silence en mémoire des élus victimes de la folie meurtrière d'un déséquilibré.

**1. Compte Administratif
2001-Budget Principal**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2001 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au

compte administratif 2001 et au compte de gestion du receveur.

Reste à réaliser recettes réelles 1 048 175.00 F

Reste à réaliser dépenses engagées 115 346.69 F

Le résultat réel de la section d'investissement 2001 fait apparaître un besoin de financement de 522 617.28 francs.

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 1 223 804.90 francs soit 186 567.85 Euros.

Au moment du vote Monsieur Rigaud quitte la salle.

Adopté à l'unanimité.

**2. Compte Administratif
2001-Budget Annexe des
opérations soumises à la
TVA.**

Monsieur le Président présente au Conseil les résultats de l'exercice 2001 du budget annexe des opérations soumises à la TVA pour la réalisation d'ateliers relais comme suit

Section d'Investissement :

Dépenses : 79 361,94 F

Recettes : 0 F

Déficit de clôture : 79 361,94 F

Au moment du vote Monsieur Rigaud quitte la salle.

Adopté à l'unanimité.

3. Budget Primitif 2002-Budget Principal

Monsieur le Président présente au Conseil le détail du Budget Primitif pour l'exercice 2002 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit

Section de Fonctionnement :
1 316 964 €

Section d'Investissement :
1 106 069 €

Le budget est voté chapitre par chapitre.

Adopté à l'unanimité.

4. Budget Primitif 2002-Budget annexe des opérations soumises à la TVA

Monsieur le Président présente au Conseil les propositions budgétaires pour l'exercice 2002 qui se résument comme suit :

Section d'Investissement:

Dépenses : 75 678 €

Recettes : 75 678 €

Adopté à l'unanimité.

5. Vote des taux des taxes de la fiscalité additionnelle

Monsieur le Président propose au Conseil pour l'année 2002 de maintenir les taux votés en 2001 soit

-taxe d'habitation : 2,79 % .

-taxe foncière sur le bâti : 5,61

-taxe foncière sur le non bâti :
19,09

-taxe professionnelle : 4,19

Adopté à l'unanimité.

6. Subvention aux associations dans le domaine scolaire

Monsieur le Président propose au Conseil d'allouer aux associations suivantes, les subventions prévues au Budget Primitif 2002 pour leur activité dans le domaine scolaire et périscolaire

-Coopérative scolaire de l'école de
Brissac : 915 €

-Coopérative scolaire de l'école du
Thaurac : 2 744 €

-Amicale de l'école maternelle de
Ganges : 1 525 €

-Amicale laïque de l'école publique
de Ganges : 7 622 €

-OMS de Ganges : 15 245 €

-OMS de St Bauzille de Putois:
6 098€

Adopté à l'unanimité.

7. Ateliers Relais-Nouveau plan de financement

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération ateliers relais afin de tenir compte de la nouvelle réglementation du Conseil Général de l'Hérault. Le nouveau plan de financement est donc le suivant

Coût Total: 1 216 815 f

(Terrain Bâtiment honoraires)

Subventions

DDR 25 % 304 203, 75 €

Feder 25 % 304 203, 75 €

Conseil Général (plafond)

180 000, 00 €

Conseil Régional 7,5 %

91 261,12 €

Total = 72, 29 % =

879 688,62 €

Reste à la charge de la
Communauté 359 946,40 €

Couvert par un emprunt souscrit par
la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

8. Ecole de Brissac-Réhabilitation/ Construction

A la demande du Président, monsieur Jean-Pierre Terme expose au Conseil que l'école de Brissac ne correspond plus à ce que doit être un établissement moderne d'enseignement. La Communauté de communes décide donc d'engager l'opération réhabilitation/construction de l'école de Brissac. Le Conseil autorise le Président à engager une consultation pour la désignation d'un architecte qui devra étudier les différentes possibilités (réhabilitation ou reconstruction) qui sont offertes et présenter un projet. Un court débat a lieu dont il ressort qu'il faudra s'assurer avant toute décision définitive de la pérennité de l'école grâce à une fréquentation suffisante d'élèves.

Adopté à l'unanimité.

9. Castellas de Montoulieu-Aménagement

.

A la demande du Président,

monsieur Guilhem Chafiol présente au Conseil l'opération concernant le Castellas de Montoulieu. Cet édifice qui représente un intérêt patrimonial et touristique évident est propriété de la commune de Montoulieu. Celle-ci a fait réaliser une étude préalable à la protection du site. Dans le cadre de cette étude, il a été proposé, compte tenu de la présence constante de promeneurs et des questions de sécurité engendrées, d'aménager un circuit de découverte sécurisé sur le site. Le Président propose que la communauté de communes prenne cette opération à son compte. Elle est estimée à environ 152 450 € TTC et devrait pouvoir bénéficier d'importantes subventions.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à demander à tous nos partenaires, les aides financières maximum afin de présenter dès que possible un plan de financement de l'opération.

Un court débat s'instaure sur cette question. Il est bien précisé que compte tenu du coût de cette opération, elle ne pourra être engagée par le Conseil qu'une fois les subventions maximums (80%) obtenues.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Projet de Gorniès -Monsieur Jean-Paul Causse fait état de l'opération en cours de réalisation à la Baume Oriol et qui comporte beaucoup de similitudes avec ce que nous projetons à Gorniès. Monsieur Rigaud informe le Conseil qu'une prochaine rencontre est prévue avec le directeur du CDT sur cette question. Nous disposons également des propositions d'études de la SADH. Nous allons donc être prochainement en mesure de trancher.

Berges 2002 -Monsieur Rémy Carlu y informe le Conseil du nouveau budget et de la difficulté consécutive au fait que le nouvel Office du Tourisme ne s'est pas enregistré auprès du CDT. Des démarches seront entreprises rapidement par l'Office du Tourisme.

Poème

IL SUFFIRAIT

*Il suffirait parfois d'un seul regard
Pour éloigner le froid et le brouillard
Et pour nous donner envie d'embellir
Cette existence qui nous fait frémir...
D'être plus souvent à l'écoute
De ceux qui suivent une autre route...
Pour que s'efface l'indifférence,
Pour faire régner la tolérance,
On pourrait essayer d'apprendre
A tout simplement se comprendre...
Pour faire ensemble un bout de chemin,
Pour que renaisse le genre humain,
Il suffirait surtout que l'on sache
Donner l'amour partout sans relâche,
Pour qu'un monde meilleur se dessine,
Pour qu'un nouveau bonheur s'achemine...*

Anne Marie Léonard

SERVICE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES 3^{ème} TRIMESTRE 2002 Cantons Ganges Sumène

dimanche 21 juillet	DR MORAGUES PH BRUN	04.67.81.31.34. 04.67.73.70.05.
dimanche 28 juillet	DR RENAUD PH BOURREL	04.67.73.85.52. 04.67.73.84.12.
dimanche 04 août	DR SEGALA PH VALAT	04.67.73.91.83. 04.67.73.84.15.
dimanche 11 août	DR DUPONT PH BOURREL	04.67.73.87.95. 04.67.73.84.12.
jeudi 15 août	DR DUCROS PH SCHOENIG	04.60.73.83.31. 04.67.81.35.60.
dimanche 18 août	DR LAVESQUE PH SCHOENIG	04.67.73.66.73. 04.67.81.35.60.
dimanche 25 août	DR DUCROS PH BRUN	04.60.73.83.31. 04.67.73.70.05.
dimanche 01 septembre	DR RENAUD PH SCHOENIG	04.67.73.85.52. 04.67.81.35.60.
dimanche 08 septembre	DR MORAGUES PH BANIOL	04.67.81.31.34. 04.67.73.80.20.
dimanche 15 septembre	DR MONNEY PH BOURREL	04.67.81.32.84. 04.67.73.84.12.
dimanche 22 septembre	DR TEHIO PH SCHOENIG	04.67.73.81.32. 04.67.81.35.60.
dimanche 29 septembre	DR SEGALA PH BRUN	04.67.73.91.83. 04.67.73.70.05.

Le Médecin de Garde le Dim. assure le service du Samedi
12h au Lundi 9h

La Semaine qui suit, il assure les urgences **de nuits en cas
d'absence** du médecin traitant.

La Pharmacie de Garde le Dim. assure le service du Samedi
19h au Lundi 9h.

ETAT CIVIL

Agonés ① - St Bauzille ② - Montoulieu ③

NAISSANCES

Cyriane ATHANASSARAS

Marina BELLOTTO

Marion LOPEZ

Tess CORNIL

Océane PIVARD

Joachim DESSEIN

Jason BERNABEU

Gautier DUSFOUR

MARIAGES

DECES

① BERAUD Virginie Vve COURNEJOL	le 25/04/02
② CAIZERGUES Marceau	le 26/05/02
② CAIZERGUES Yves	le 30/05/02
② CAIZERGUES Mélanie Vve ROUGER	le 07/06/02
② GAY Jacques	le 20/06/02
② PRIVAT Bernadette	le 24/06/02
③ FRUTOS Marcel	le 11/06/02
③ CAZOR Jeanne Marie Vve DAMAIS	le 06/07/02

Etoile sportive

Cette saison nous avons eu à déplorer la disparition de
Marceau Caizergues supporter du début en 1937
jusqu'à nos jours

Ensuite de Jacques Gay qui joua de très longues
années et fut ensuite un ardent supporter ne ratant pas
une seule rencontre au stade municipal.

Aux familles éprouvées, le bureau adresse ses
condoléances attristées.

Frantz Reboul

René Privat remercie toutes celles et tous ceux qui ont
accompagné jusqu'à sa dernière demeure, sa filleule,
Bernadette. Encore merci.

“Que ton aliment soit ton médicament!”

Avec la *bénédictio*n de saint Côme,
patron des médecins et saint Damien,
patron des pharmaciens.
(chanson de 1900).
sur l'air du "Temps des cerises"

Quand nous connaissons l'herboristerie
les pâles humains auront du bonheur
et plus d'espérance ;
nous saurons guérir l'amère souffrance
qui brise le corps, rend l'esprit flâneur !
*

Quand nous connaissons l'herboristerie
catarrhes et toux et bien d'autres maux
ne seront qu'un rêve !

Nous vivons bien vieux car la plante enlève
les germes impurs même aux animaux
*

Quand nous connaissons l'herboristerie
ce sera la fin du mortel poison
du traitre liquide.

Sobres nous vivons et chacun son guide
le jus de raisin sera la boisson !
*

Quand nous connaissons l'herboristerie
les fleurs sans cesser d'orner nos amours
élans de jeunesse !

Elles donneront la verte vieillesse
la flamme en les coeurs veillera toujours !
*

Quand nous connaissons l'herboristerie
tous les charlatans se verront bannis
car plus de dépenses !

Les simples des champs, douce récompense !
feront la santé, l'espoir, l'avenir,
*

Apprenons alors l'herboristerie
dans les prés, les bois en cueillant des fleurs
aux teintes vermeilles !

Plus forts nous serons, sans crainte des veilles.
Les minois auront de fraîches couleurs !

Pour mémoire: Les plantes furent appelées
"simples" à partir du XVe siècle...

Pour conclusion,
sans mettre quiconque en opposition :
“ La santé c'est le silence des organes. ”
Paul Valéry

Danièle BOUTIER_GIRARD

LES DEBITS DE BOISSONS

Une taverne	une auberge
un estaminet	un cabaret
un bouchon	une guinguette
un bistrot	un caboulot
un troquet	une brasserie
un café	un buffet
une buvette	un bar
un pub	un rade
un bouge	une cafétéria

De tout temps, l'homme, après une journée de travail bien souvent pénible, avait besoin d'une détente avant de retrouver son foyer . Il ressentait le besoin d'échanger ses impressions, ses petites découvertes pour améliorer son jardin potager, de troquer, de faire part des petits ennuis de santé de sa famille . (il y avait toujours quelqu'un qui connaissait la plante ou la baie qui, en tisane ou décoction, pouvait soulager) . Mais pour ce faire il fallait un lieu, un endroit où l'on pouvait s'asseoir, se reposer, se désaltérer, tout en saluant le nouveau venu et deviser avec ses connaissances . Cet endroit fut le débit de boissons. Chaque époque, chaque région a marqué par un nom particulier ces lieux de rencontre . Nous en avons dénombré plusieurs, à vous de compléter !

- BISTROT : mot russe signifiant “VITE”, en 1815 l'état Major russe d'occupation de Paris avait interdit à ses troupes la fréquentation des débits de boissons . Quand aucun supérieur ne les voyait, ils pénétraient rapidement en disant “BISTROT”

Le patron les servait en répondant “OUI” . C'est ainsi que les parisiens crurent que bistrot voulait dire un lieu où l'on buvait .

- RADE : argot parisien,
- ESTAMINET : nom du nord de la France,
- BOUCHON : nom du lyonnais,
- BOUGE : endroit mal famé,
- BUFFET : dans les gares,
- GUINGUETTE : endroit où l'on pouvait danser.

Guy RUOTTE DE NANCY